



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 10 juillet 2026 – 2ème partie



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 10 JUILLET 2026

DRAAF - CONTRÔLE DES STRUCTURES

2ÈME PARTIE

01 – DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION , DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
Contrôle des structures

Accusés de réception de dossier complet



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture, et de la forêt**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Contrôle des structures – Demandes d'autorisation d'exploiter

I - Décisions tacites : 216 accusés de réception de dossier complet

Nombre total : 216 décisions

Le 1^{er} juillet 2026

I - Décisions tacites : 216 accusés de réception de dossier complet

08250206	EARL RENOM ET FILS	10260023	EARL DU PÈRE ABEL
08250223	LANTENOIS MATTHIEU	10260024	GAEC DU GRAND CHEMIN
08250234	HUREAU ANGÉLINE	10260025	SIMONNOT GRÉGOIRE JEAN NICOLAS
08250235	EARL MAISON THIRY FLORENCE	10260026	MONIOT GAUTHIER
08250248	GAEC DE GRIMANCOURT	51250665	EARL CLOS DU LUTH
08250257	GAEC DU MOULINEAU	51250666	SCEA CLAIRE TRIQUENOT
08250263	EARL LE FORT MAHON	51250667	DUC MYRIAM
08250273	MICHEL AMÉLIE	51250668	SCEA LVO AGRI
08250274	DUFOUR AURIANE	51250686	FRANÇOIS NATHALIE
08250281	VAUCHELET BENJAMIN	51250687	FRANÇOIS RODOLPHE
08260002	EARL DE MOURON	51250694	SCEA DES JARDINS
08260011	EARL VAUZELLES	51250699	LEQUEUX NICOLAS PIERRE RENÉ
08260012	EARL CEC	51250706	EARL MICHEL GAETAN
08260013	MAILLOT OLIVIER	51250707	SCEA FERME DES BOIS
08260014	MAILLOT SONIA	51250709	EARL NOIZET THIEBAULT
08260016	FISSE CORENTIN	51250710	SAS A&JB CASANOVA ROBINET
08260017	GAEC MAVI	51250718	BETTINGER ALEXANDRE
08260018	SOMME ANTOINE	51250719	SCEA PARIS DUCELLIER
08260020	GAEC LA ROCQUES	51250727	JARRY MATTHÉO DANIEL DOMINIQUE
08260033	EARL DE MOURON	51250728	COLLARD MONIQUE
10250266-001	AMPE KÉVIN	51250730	SARL HERPHI
10250294-002	TREUFFET ARTHUR	51250734	SCEV CHATILLON
10260001	AUBRY BASTIEN	51250735	SCEV DE SAINT NICOLAS
10260002-001	EARL GIBIER	51250736	MIMIN MATHILDE VALENTINE
10260003	SCEA LITWIN PÈRE ET FILS	51250738	KUSZCZAK DELPHINE MICHELLE
10260004	GALLAND CHRISTOPHE	51250740	SARL JADE ET GAUTIER
10260006	MANDELLI ANNE-SOPHIE PAULE JOSIANE	51250741	PERSON JADE
10260008-001	NOURISSAT AXELLE MARGUERITE SIMONE	51250742	SARL ROTHIER-MAILLIARD
10260009	SCHMIT DAVID	51250747	SCEA CHAMPAGNE VINCENT PERSEVAL
10260011	SCEA LES SYCOMORES	51250754	COPIN LUCILE
10260012	HAZOUARD BASTIEN CLÉMENT ANDRÉ	51250760	EARL ALEXANDRE RAT
10260013	DUVERNEIX MARINE	51250770	SAS MAISON LHEUREUX
10260014	SCEA BURTEL	51250775	PONSART JÉROME MARCEL
10260015-001	EARL DE BAERE FOISSOTTE	51250777	SCEA DE SAINT ALBIN
10260017	EARL MARIOTTE	51250780	MICHEL BAPTISTE
10260021	SCEA DES CHARMES	51250781	LECHAT EMELYNE PAULINE
10260022	HAZOUARD FLORIAN		

51250783	PONSART AMÉLIE MADELINE JOSETTE	51260017	SCEA PLAINE D'AVENIR
51250788	GRELLET ALEXANDRE	51260021	LEROY TRISTAN
51250790	GREGOIRE CÉDRIC	51260022	EARL DES EPINETTES
51250793	SCEV RODEZ	51260025	ROLAND ÉDOUARD JEAN BERNARD
51250798	HUBAIL NICOLAS	51260028	EARL LAPOINTE
51250805	ADAM CAMILLE	51260032	EARL MAXIME ET YVES DEPOIVRE
51250806	EARL THOMAS OUDIN	51260033	NEUHAUSER GRÉGORY
51250809	EARL DENEUFCHATEL	51260034	SCEA DU MOULIN LUDOT
51250813	SCEA DE WATIGNY	51260041	EARL COLLARD AURÉLIE
51250817	TRENTI FIONA	51260047	TOUBLAN SONIA
51250818	SCEV DOMAINES DE CHAMPAGNE	51260048	EARL LES BELLOIS
51250823	EARL JOLY CHAMPAGNE	51260059	BESNARD FRANCK
51250825	PICHELIN CÉLINE SIMONE ANDRÉE	51260060	SCEA LES ARVAUDES
51250827	FRANCOIS THIBAUT QUENTIN	51260063	SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION VITICOLE OYANCE GUEBELS ET FILLES
51250831	SCEA ST LOUVENT	51260067	SCEA DES ALOUETTES
51250834	FERON MAXIME DANIEL DENIS	51260069	SCEA DES DEUX MARIE
51250835	SARL PEHU-SIMONET	51260070	SOIGNEUX RUDY
51250836	LARDENNOIS ISABELLE MARIE HÉLÈNE	51260071	GRELLET MAXIME
51250842	SCEA DU RHUE	51260072	GODARD CORINNE
51250844	DOMINIQUE ANAIS CLAIRE	51260073	SAS MAISON LHEUREUX
51250847	EARL DIDIER DUPONT	51260074	GAMBIER SOPHIE
51250855	SAS CHAMPAGNE CUPERLY	51260078	VAUVERSIN LAURENT
51250865	EARL RENON-JFC	51260079	SARL BRIET PÈRE ET FILS
51250871	EARL MARCOUX	51260081	EARL FERME DE LA MARLIÈRE
51250873	EARL LALLEMENT-FAGOT	51260083	DIOURI HICHAM
51250876	BENCIK FLORENT	51260090	PICHART FAUSTINE
51250880	SCEV VIGNOBLE GEORGES CLÉMENT	51260100	FLAMBERT BAPTISTE
51250881	MAILLET PIERRE	51260106	SAINTOMER GABRIEL
51250882	SOCIÉTÉ CIVILE VITICOLE DE BOULEUSE	51260118	LEJARLE FLORENT
51250891	DIOURI SARAH	51260120	EARL J. LASNIER
51250894	EARL PAUL LIEBAULT	51260130	LEJARLE ÉMILIE
51250896	SAS MAISON LHEUREUX	51260131	LEJARLE KÉVIN
51250898	MARTIN ÉPOUSE DORÉ AMANDINE PAULETTE GINETTE	51260132	EARL LASNIER PIERRIC
51250900	LUCOT MARINE AMÉLIE MÉLANIE	52240112	GAEC DE LOJANIE
51260001	EARL LES LIMONS	52250119	GAEC DU RAVIN
51260008	SCEV DE SAINT NICOLAS	52250144	GAEC DES FOURCHES
51260011	GENEVIEVE AURÉLIE	52250160	EARL DU JOLI BOIS
51260012	CHARBEAUX TIMOTHÉE	52250161	SCEA DU GRAND BOIS
		52260007	SCEA VOIRIN

52260009	EARL DE MATHONVILLE	67250041	GAEC DES 4 PONTS
52260013	GAEC DE DONCOURT	67250043	FERME LA BRUCHINE
52260016	EARL DES VARENNES	67250044	SCEA DU MOULIN
52260017	EARL LASSER	67250046	KAISER QUENTIN
52260019	EARL LENIBIO	67250050	EARL TUCHSCHERER TCS
52260020	GAEC DES ANTES	67250052	GREYENBUHL DENISE
52260022	MONA JÉRÉMIE	67250054	SCEA GROSSKOST
52260026	GRUOT YANN	67260001	NORTH JULIEN
52260027	EARL SILVESTRE	67260003	STEIBLI GAËL
52260031	SCEA DU CYPRES	67260004	SCEA SINS
52260033	CHARLES CÉLINE	67260005	EARL HANNS
52260038	BRUTEL CHARLES ÉLIE	67260006	GANGLOFF ALAIN
52260039	ROUSSELET HERVÉ	67260008	DEUBEL NATHALIE
52260040	GAEC NUTSI	67260009	MENTZIA MAXIME
54250120	LUGNIER Caroline	67260011	FERRANDINI NATHALIE
54260008	GAEC DE LA MIRABELLE	67260012	FAESSEL THIEBAUT
54260009	SCEA DE LA FERME DE NAROULIEU	67260015	FOURNAISE NATHALIE
54260011	JEANDEL Christophe	88250079	GAEC DES BERGERS DE L'ANGER
54260012	EARL DE LA JACOBEL	88250088	GAEC DE BECHAMP
54260014	GAEC DES FOUGERES	88250092	SCEA DE BELANCHAMP
55250165	GAEC DE HONCHERE	88250094	GAEC DES VIGNES
55250191	SCEA DE LA NUÉE	88250096	SCEA DES CARELLES
55250192	BERNIER RÉMI	88250097	MOUROT MONIQUE
55250195	SCEA LA COMMANDERIE	88260002	GAEC DES 2 VALLÉES
55250203	HOFGAERTNER CHARLOTTE	88260004	VAUTRIN PIERRE-VICTOR
55250206	SIMPLES ET SAUVAGES	88260027	GAEC DES DEUX FRENES
55250211	CARDOT JULIEN		
55250213	GEORGE SAMUEL		
55250215	EISCHORN STÉPHANIE		
55250232	DORMOIS YVERIC		
55250233	SCEA DE LA SOURCE SAINT MARTIN		
55260003	GAEC DE L'ENCLOS		
55260004	POLMARD JEAN-BAPTISTE		
55260009	LACHAMBRE PRISCILLIA		
55260018	GAEC DU ROND POIRIER		
55260021	GAEC DU HAUT ORNAIN		
55260023	JOLLY SÉBASTIEN		
67250022	SCHWOOB CLARA		
67250037	NUSS BENJAMIN		
67250040	SCEA HEITMANN		

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/206**
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime
Logics n° 044202506160188-001

EARL RENOM ET FILS

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 3 septembre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 170,76 hectares sur les communes de Novion Porcien, Corny Macheroménil, Mesmont, Sery et Launois sur Vence . Ces biens sont actuellement exploités par l'EARL GAMBIER Gilles.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 8 janvier 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/206, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.

Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 28 février 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle  BQUETHER

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/223**
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Monsieur LANTENOIS Matthieu

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 10 octobre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 149,39 hectares sur les communes de Sorcy Bauthémont, Novion-Porcien, Sorbon, Mesmont, Alland'huy Sausseuil, Launois sur Vence, Thin le Moutier et Vaux Montreuil. Ces biens sont actuellement exploités par l'EARL DE BAUTHEMONT.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 23 janvier 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/223, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.
Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 28 février 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/234**
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

HUREAU Angeline

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 20 octobre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 139,18 hectares sur les communes d'Annelles, Ménil-Annelles, Ville-sur-Retourne, Novy-Chevrières, Seuil, Saulces-Champenoises, Novion-Porcien, Ambly-Fleury, Mont-Laurent, Faux et Amagne. Ces biens sont actuellement exploités par M. CUIF Hervé.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 19 janvier 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/234, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1^{er} au 28 février 2026**.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/235**
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

EARL MAISON THIRY FLORENCE

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 22 octobre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 11,27 hectares sur la commune de Saint Loup Terrier . Ces biens sont actuellement exploités par Monsieur CARTEL François.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 27 janvier 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/235, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.

Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 31 mars 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/248**
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

GAEC DE GRIMANCOURT (en cours de constitution)

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 12 novembre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 375,98 hectares sur les communes de Vaux en Dieulet, Belleville et Châtillon sur Bar, Brioules sur Bar, Beaumont en Argonne et La Sabotterie, Ces biens sont actuellement exploités par Messieurs CORNET Joël et CORNET Aurélien.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 29 janvier 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/248, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.

Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 31 mars 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/257**
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

GAEC DU MOULINEAU

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 26 novembre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 14,31 hectares sur la commune de Tannay. Ce bien est actuellement exploité par Madame VALET Marie-Claire.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 22 janvier 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/257, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1^{er} au 31 mars 2026**.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité


Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/263**
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

EARL LE FORT MAHON

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 8 décembre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 10,92 hectares sur la commune de Launois-sur-Vence. Ces biens sont actuellement exploités par l'INDIVISION CARRE Cécile.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 13 janvier 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/263, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1^{er} au 28 février 2026**.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/273**
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime
Logics n° 044202512103598-001

Mme MICHEL Amélie

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 22 décembre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 188,43 hectares sur les communes de Saulces Monclin, Neuflize, Saint Clément à Arnes, Courville (51), Magneux (51), Unchair (51), Le Breuil (51) et Saint Hilaire le Petit (51). Ces biens sont actuellement exploités par l'EARL CHALMET.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 13 janvier 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/273, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.

Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 28 février 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/274**
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime
Logics n° 044202512103604-001

Mme DUFOUR Auriane

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 23 décembre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 188,43 hectares sur les communes de Saulces Monclin, Neuflize, Saint Clément à Arnes, Courville (51), Magneux (51), Unchair (51), Le Breuil (51) et Saint Hilaire le Petit (51). Ces biens sont actuellement exploités par l'EARL CHALMET.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 20 janvier 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/274, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 28 février 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2025/281**
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

M. VAUCHELET Benjamin, (en vue de constituer la SCEA DU ROUSSELET)

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 29 décembre 2025, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 176,78 hectares sur les communes d'Aussonce, Saint-Clément-à-Arnes, Machault, Cauroy, Witry-lès-Reims (51) et Bétheny (51). Ces biens sont actuellement exploités par la SCEA DE LA ROMA et la SCEA LA NEAU MARIA.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 20 janvier 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2025/281, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1^{er} au 28 février 2026**.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 044202511273300
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime
(2026/002)

EARL DE MOURON

Monsieur,

Vous avez signé sur l'outil de télédéclaration LOGICS le 14 janvier 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 19,25 hectares sur les communes de Grandham et Montcheutin. Ces biens sont actuellement exploités par M. LAPLACE Cyril.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 21 janvier 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/002, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1^{er} au 31 mars 2026**.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/011**
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

EARL VAUZELLES

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 23 janvier 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 31,67 hectares sur les communes de Jandun et Launois-sur-Vence. Ces biens sont actuellement libres de fermage.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 13 février 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/011, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1^{er} au 31 mars 2026**.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/012
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

EARL CEC

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 26 janvier 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 14,64 hectares sur les communes d'Auge et Bossus-lès-Rumigny. Ces biens sont actuellement exploités par Madame CHEVANNE Bianca.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 12 février 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/012, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1^{er} au 31 mars 2026**.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/013**
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime
Logics n° 044202601264689

Monsieur MAILLOT Olivier

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 26 janvier 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1,30 hectare sur la commune de Asfeld . Ces biens sont actuellement exploités par Monsieur BARBREUX Luc.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 26 janvier 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/013, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.

Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 31 mars 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/014**
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime
Logics n° 044202601264692

Madame MAILLOT Sonia

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 26 janvier 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1,30 hectare sur la commune de Asfeld . Ces biens sont actuellement exploités par Monsieur BARBREUX Luc.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 26 janvier 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/014, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.

Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 31 mars 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/016**
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime
Logics n° 044202602014926

Monsieur FISSE Corentin

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 1^{er} février 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 9,68 hectares sur la commune de Germont . Ces biens sont actuellement libres de fermage.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 4 février 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/016, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.

Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 31 mars 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/017**
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

GAEC MAVI

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 2 février 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 24,12 hectares. Pour 23,91 hectares il s'agit d'une régularisation pour des parcelles que vous exploitez déjà sur les communes de Doumely Bégnny et Chappes. Pour 21 ares il s'agit d'un agrandissement sur la commune de Draize. Ces biens sont actuellement libres de fermage.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 16 février 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/017, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.
Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 31 mars 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/018**
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Monsieur SOMME Antoine

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 2 février 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 53,94 hectares sur les communes de Harricourt, Bar les Buzancy et Briquenay. Ces biens sont actuellement exploités par Monsieur TRISTANT Philippe.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 16 février 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/018, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT.

Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes du 1^{er} au 31 mars 2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/020**
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

GAEC LA ROCQUES

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 4 février 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 20,2 hectares sur les communes de La Neuville-à-Maire et Vendresse. Ces biens sont actuellement exploités par le GAEC DE LA MORTEAU.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 4 février 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/020, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1^{er} au 31 mars 2026**.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET- 2026/033**
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

EARL DE MOURON

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 16 février 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 2,03 hectares sur la commune de Grandham. Ce bien est actuellement exploité par M. LAPLACE Cyril.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 16 février 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 2026/033, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la Préfecture des Ardennes du **1^{er} au 31 mai 2026**.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité

Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202510152393/10250226-001
LRAR n° : 1 A 204 722 0985 5

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

Monsieur AMPE Kévin
5 route de Villehardouin

10220 VAL-D'AUZON

TROYES, le 20/01/2026

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202510152393/10250266-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 19/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 345.8813 ha à BREVONNES (10220), DIENVILLE (10500), LESMONT (10500), MAGNY-FOUCHARD (10140), PEL-ET-DER (10500), PINEY (10220), PRECY-NOTRE-DAME (10500), PRECY-SAINT-MARTIN (10500), VAL-D'AUZON (10220), actuellement mises en valeur par la SCEA AMPE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202510152393/10250266-001, est complet à la date du 19/01/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur AMPE Kévin demeurant à VAL-D'AUZON
a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 345.8813 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZH 121	0.9549
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZH 27	0.1679
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZE 58	0.7479
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZC 13	2.0000
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZA 1	1.8250
10220 BREVONNES	000 Z 442	1.4805
10220 BREVONNES	000 ZP 20	0.1044
10220 VAL-D'AUZON	000 ZI 93	0.5930
10220 BREVONNES	000 ZD 38	2.5963
10220 BREVONNES	000 ZC 9	0.6022
10220 BREVONNES	000 ZB 74	0.2708
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZC 67	2.6412
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZA 47	0.2456
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZA 46	1.0575
10220 PINEY	000 ZS 103	0.2783
10220 PINEY	000 ZS 102	0.3336
10220 PINEY	000 ZR 3	1.5718
10220 PINEY	000 ZR 5	1.0742
10220 PINEY	000 ZC 28	2.9550
10220 PINEY	000 ZS 14	3.1138
10220 PINEY	000 ZS 13	0.1454
10220 PINEY	000 ZP 33	0.1989
10220 PINEY	000 ZO 41	0.0520
10220 PINEY	000 ZO 40	0.5421
10220 VAL-D'AUZON	000 ZO 34	1.7910
10500 DIENVILLE	000 OD 851	21.7070
10220 VAL-D'AUZON	000 ZH 7	2.7240
10220 BREVONNES	000 ZL 50	0.3206
10220 BREVONNES	000 ZL 49	1.2557
10220 BREVONNES	000 ZL 48	6.9038
10220 BREVONNES	000 ZL 46	2.0847
10500 PEL-ET-DER	000 ZE 64	8.1831
10500 LESMONT	000 ZL 19	3.7831
10500 LESMONT	000 ZL 18	0.1087
10500 LESMONT	000 ZA 47	6.9877
10500 LESMONT	000 ZA 26	0.0390
10500 LESMONT	000 ZA 24	6.6490

10500 LESMONT	000 ZA 22	1.2300
10220 BREVONNES	000 ZP 19	2.9700
10220 BREVONNES	000 ZB 51	2.3134
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZA 45	1.7418
10220 VAL-D'AUZON	000 ZL 56	0.1720
10220 PINEY	000 ZB 3	1.2950
10220 PINEY	000 ZP 34	2.4361
10220 PINEY	000 ZO 38	0.9067
10220 VAL-D'AUZON	000 ZL 22	4.2060
10220 VAL-D'AUZON	000 ZD 7	2.6730
10220 VAL-D'AUZON	000 ZD 19	3.1660
10220 VAL-D'AUZON	000 ZD 18	1.2500
10220 VAL-D'AUZON	000 ZD 20	1.8900
10220 VAL-D'AUZON	000 ZC 37	2.1600
10220 VAL-D'AUZON	000 ZO 7	9.0682
10220 VAL-D'AUZON	000 ZL 10	2.7060
10220 VAL-D'AUZON	000 ZM 27	1.2900
10220 VAL-D'AUZON	000 ZM 26	3.8830
10220 VAL-D'AUZON	000 ZM 25	3.8380
10220 VAL-D'AUZON	000 ZH 8	7.7300
10220 VAL-D'AUZON	000 ZC 6	0.4420
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZC 10	3.5070
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZC 7	3.5299
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 OB 440	0.1022
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZE 39	0.3244
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZA 87	0.1038
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZA 44	0.2480
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZA 42	0.0567
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZA 31	0.5215
10500 PEL-ET-DER	000 ZD 17	3.5330
10500 PEL-ET-DER	000 ZD 15	0.9480
10500 PEL-ET-DER	000 ZB 49	2.9510
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZP 21	0.1500
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZO 12	0.4160
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZH 122	0.1721
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZH 117	1.7389
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZE 75	3.9379
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZE 66	0.6255
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZE 36	1.5946
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZE 35	0.2103
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZE 34	1.0977
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZC 90 (L)	2.6547

10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZC 90	2.6500
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZC 27	1.3266
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZB 17	0.9790
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZB 16	0.4570
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZA 90	0.1426
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZA 89	0.1894
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZA 88	0.1785
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZA 43	0.3043
10500 PRECY-SAINT-MARTIN	000 ZA 2	0.1700
10500 PRECY-NOTRE-DAME	000 ZH 48	1.7270
10500 PEL-ET-DER	000 ZO 58	0.4420
10500 PEL-ET-DER	000 ZO 57	9.9762
10500 PEL-ET-DER	000 ZO 27	1.5710
10500 PEL-ET-DER	000 ZK 4	4.5990
10500 PEL-ET-DER	000 ZH 55	1.9900
10500 LESMONT	000 ZM 32	9.5690
10500 LESMONT	000 ZM 31	0.2589
10500 LESMONT	000 ZM 30	0.3373
10500 LESMONT	000 ZA 21	0.4790
10220 VAL-D'AUZON	000 ZM 30	1.7330
10220 VAL-D'AUZON	000 ZM 29	2.4580
10220 VAL-D'AUZON	000 ZM 28	3.6630
10220 VAL-D'AUZON	000 ZL 55	0.8270
10220 VAL-D'AUZON	000 ZL 54	0.7800
10220 VAL-D'AUZON	000 ZL 34	0.7470
10220 VAL-D'AUZON	000 ZL 21	3.4900
10220 VAL-D'AUZON	000 ZL 3	2.4500
10220 VAL-D'AUZON	000 ZL 1	0.5000
10220 VAL-D'AUZON	000 ZK 9	4.3970
10220 VAL-D'AUZON	000 ZH 36	0.5016
10220 VAL-D'AUZON	000 ZH 18	12.0080
10220 VAL-D'AUZON	000 ZE 18	9.9560
10220 VAL-D'AUZON	000 ZC 38	2.0500
10220 VAL-D'AUZON	000 ZC 15	6.1050
10220 VAL-D'AUZON	000 ZB 6	0.3120
10220 VAL-D'AUZON	000 D 803	0.0442
10220 PINEY	000 ZS 16	1.3312
10220 PINEY	000 ZS 15	0.4989
10220 PINEY	000 ZS 2	3.1424
10220 PINEY	000 ZR 24	0.3120
10220 PINEY	000 ZR 21	0.6475
10220 PINEY	000 ZR 20	1.2700

10220 PINEY	000 ZR 15	1.7070
10220 PINEY	000 ZR 4	6.3277
10220 PINEY	000 ZP 1	7.6534
10220 PINEY	000 ZO 39	0.0567
10220 PINEY	000 ZM 36	0.0740
10220 PINEY	000 ZB 23	0.4500
10220 PINEY	000 G 200	1.0557
10220 PINEY	000 OG 192	0.4024
10220 BREVONNES	000 ZP 13	2.7776
10220 BREVONNES	000 ZP 11	0.4600
10220 BREVONNES	000 ZO 7	9.0682
10220 BREVONNES	000 ZM 114	1.1917
10220 BREVONNES	000 ZM 97	0.2358
10220 BREVONNES	000 ZM 96	1.0382
10220 BREVONNES	000 ZM 73	3.2061
10220 BREVONNES	000 ZM 72	3.2405
10220 BREVONNES	000 ZM 69	4.6917
10220 BREVONNES	000 ZM 64	5.5463
10220 BREVONNES	000 ZM 52	1.5021
10220 BREVONNES	000 ZM 50	2.3588
10220 BREVONNES	000 ZM 49	0.2717
10220 BREVONNES	000 ZM 48	1.8924
10220 BREVONNES	000 ZM 47	0.7500
10220 BREVONNES	000 ZM 33	2.3394
10220 BREVONNES	000 ZM 15	1.0063
10220 BREVONNES	000 ZL 47	0.5443
10220 BREVONNES	000 ZL 41	2.6594
10220 BREVONNES	000 ZL 33	2.8562
10220 BREVONNES	000 ZD 58	2.2825
10220 BREVONNES	000 ZC 66	1.1790
10220 BREVONNES	000 ZC 42	0.5670
10220 BREVONNES	000 ZC 21	1.9041
10220 BREVONNES	000 ZC 16	2.5090
10220 BREVONNES	000 ZB 86	0.3495
10220 BREVONNES	000 ZB 75	1.2759



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202511253245/10250294-002
LRAR n° : 1 A 204 722 0990 9

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

Le Préfet

à

Monsieur TREUFFET ARTHUR
1 route de bagueux

10110 BALNOT-SUR-LAIGNES

TROYES, le 22/01/2026

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202511253245/10250294-002
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 20/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 83.5703 ha à BALNOT-SUR-LAIGNES (10110), BOUIX (21330), LES RICEYS (10340), actuellement mises en valeur par l'EARL CHAMPAGNE TREUFFET PERE ET FILS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202511253245/10250294-002, est complet à la date du 20/01/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 20/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants


Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur TREUFFET ARTHUR demeurant à BALNOT-SUR-LAIGNES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 83.5703 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 BALNOT-SUR-LAIGNES	000 ZC 169	0.8960
10110 BALNOT-SUR-LAIGNES	000 ZC 171	0.8700
10110 BALNOT-SUR-LAIGNES	000 ZC 173	0.3420
10110 BALNOT-SUR-LAIGNES	000 ZE 31	1.1460
10110 BALNOT-SUR-LAIGNES	000 ZE 120	0.5460
10110 BALNOT-SUR-LAIGNES	000 ZE 121	0.5550
10110 BALNOT-SUR-LAIGNES	000 ZE 260	0.4930
10110 BALNOT-SUR-LAIGNES	000 ZE 326	0.3297
10110 BALNOT-SUR-LAIGNES	000 ZH 42	0.0960
10110 BALNOT-SUR-LAIGNES	000 ZH 55	0.3550
10110 BALNOT-SUR-LAIGNES	000 ZH 59	0.3000
10340 LES RICEYS	000 ZK 393	1.0541
10340 LES RICEYS	000 ZK 394	1.0557
10340 LES RICEYS	000 ZT 81	0.1030
10340 LES RICEYS	000 ZT 82	0.1750
21330 BOUIX	000 OD 491	0.3385
21330 BOUIX	000 OD 493	0.4180
21330 BOUIX	000 OD 1031	0.0800
21330 BOUIX	000 YB 1	9.5503
21330 BOUIX	000 YB 8	10.6074
21330 BOUIX	000 YB 19	5.5805
21330 BOUIX	000 YB 23	0.6555
21330 BOUIX	000 YB 24	0.2128
21330 BOUIX	000 YB 25	1.0790
21330 BOUIX	000 YB 26	22.1848
21330 BOUIX	000 YB 27	3.8830
21330 BOUIX	000 YB 30	0.8868
21330 BOUIX	000 YB 31	5.1171
21330 BOUIX	000 YB 32	0.8071
21330 BOUIX	000 ZM 91	2.1759
21330 BOUIX	000 ZT 15	11.6151
10110 BALNOT-SUR-LAIGNES	000 ZE 323	0.0040
10110 BALNOT-SUR-LAIGNES	000 ZE 155	0.0580



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202601034004-10260001
LRAR n° : 1 A 204 722 0976 3

**Le Préfet
à**

Monsieur AUBRY Bastien
6 rue de villiers

10340 CHANNES

TROYES, le 05/01/2026

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202601034004-10260001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 03/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.4916 ha à BRAGELOGNE-BEAUVOIR (10340), actuellement mises en valeur par l'EARL HUART PATRICE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202601034004-10260001, est complet à la date du 03/01/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur AUBRY Bastien demeurant à CHANNES
a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.4916 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10340 BRAGELOGNE- BEAUVOIR	000 ZY 124	0.2222
10340 BRAGELOGNE- BEAUVOIR	000 ZY 125	0.2694



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202511213176/10260002-001
LRAR n° : 1 A 204 722 0979 4

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

EARL GIBIER
430 rue des allées
La Coudre

10130 AUXON

TROYES, le 08/01/2026

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202511213176/10260002-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 08/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 131.9407 ha à CHESSY-LES-PRES (10130), DAVREY (10130), ERVY-LE-CHATEL (10130), actuellement mises en valeur par l'EARL DES COMMUNES. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202511213176/10260002-001, est complet à la date du 08/01/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants


Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL GIBIER demeurant à AUXON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 131.9407 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 ZV 25	0.2573
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 ZV 23 (J)	0.7153
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 ZV 17	0.5902
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 ZP 10	2.5151
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 ZC 63	0.1660
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 ZC 50	1.1800
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 AL 74	0.5963
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZY 54	0.2841
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZY 18	2.6790
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZY 17	0.5440
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZW 47	1.6500
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZT 21	4.2060
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZM 63	1.1880
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZK 31	0.1840
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZK 25	0.9200
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZI 65	0.2750
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZI 64	3.0220
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZI 7 (K)	0.6160
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZI 7 (J)	0.6160
10130 CHESSY-LES-PRES	000 OC 283	0.2800
10130 CHESSY-LES-PRES	000 OC 279	0.3670
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 ZV 24	0.2524
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 ZV 23 (K)	0.7153
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 ZV 22 (K)	0.6945
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 ZV 21 (K)	0.5386
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 ZV 21 (J)	0.5386
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 ZV 16	1.2921
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 ZP 9	1.1260
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 ZC 62	0.2960
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 ZC 10	0.5220
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 ZC 9	0.7570
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 ZC 6	1.7470
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 ZB 8	1.6360
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 AM 18	4.9502
10130 DAVREY	000 ZK 19	1.3080
10130 DAVREY	000 ZI 151 (K)	0.5258
10130 DAVREY	000 ZI 151 (J)	0.2628

10130 DAVREY	000 ZB 12 (K)	0.7900
10130 DAVREY	000 ZB 12 (J)	1.5810
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZY 44	4.9120
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZY 19	2.6220
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZY 4	3.2410
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZX 47	1.4823
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZX 37	3.7560
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZX 8	3.4000
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZX 4	5.0410
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZW 66	0.4900
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZW 32	2.3110
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZW 23 (K)	0.2720
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZW 23 (J)	0.2720
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZW 22 (K)	0.3135
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZW 22 (J)	0.3135
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZW 15	1.9620
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZV 61	0.1667
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZV 58	4.2302
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZV 29	1.1430
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZV 28	2.6020
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZT 19	5.2580
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZN 29	2.9180
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZN 28	2.3500
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZN 27	0.1220
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZN 25	2.8120
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZM 13 (K)	1.7627
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZM 13 (J)	0.8813
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZM 12	0.7360
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZL 34	8.8068
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZL 30	1.5300
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZK 35	0.4220
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZK 34	0.2160
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZK 21	0.4740
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZK 19	0.2720
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZK 16	0.4420
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZK 15	1.9140
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZI 78	0.1826
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZI 67	1.0740
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZI 66	0.9740
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZI 57	2.3760
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZI 53	3.4640
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZI 23	0.0580

10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZI 8 (K)	1.1160
10130 CHESSY-LES-PRES	000 ZI 8 (J)	1.1160
10130 CHESSY-LES-PRES	000 YA 8	3.2680
10130 CHESSY-LES-PRES	000 YA 2	2.4000
10130 CHESSY-LES-PRES	000 AM 46	1.7138
10130 CHESSY-LES-PRES	000 AM 45	0.8715
10130 CHESSY-LES-PRES	000 AM 43	0.0241
10130 CHESSY-LES-PRES	000 AM 42	0.0076
10130 CHESSY-LES-PRES	000 AM 8	0.1991
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 ZC 83	0.5700
10130 ERVY-LE-CHATEL	000 ZV 22 (J)	0.6944



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 032202601064058-10260003
LRAR n° : 1 A 204 722 0978 7

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

SCEA LITWIN PERE ET FILS
15 grande rue

10170 LES GRANDES-CHAPELLES

TROYES, le 08/01/2026

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 032202601064058-10260003
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 07/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 21.3531 ha à LES GRANDES-CHAPELLES (10170), actuellement mises en valeur par la SCEA LA FAUCILLE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 032202601064058-10260003, est complet à la date du 07/01/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants


Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA LITWIN PERE ET FILS demeurant à LES GRANDES-CHAPELLES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 21.3531 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10170 LES GRANDES-CHAPELLES	000 ZC 30	19.7802
10170 LES GRANDES-CHAPELLES	000 ZC 2	1.5729



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202601074122-10260004
LRAR n° : 1 A 204 722 0977 0

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

Monsieur GALLAND Christophe
chemin des Auges

10120 SAINT-GERMAIN

TROYES, le 08/01/2026

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202601074122-10260004
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 07/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 7.0001 ha à SAINT-GERMAIN (10120), actuellement mises en valeur par l'EARL LES GRANDES VIGNES. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202601074122-10260004, est complet à la date du 07/01/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants


Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur GALLAND Christophe demeurant à SAINT-GERMAIN a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 7.0001 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10431 SAINT-GERMAIN	000 ZI 33	7.0001



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202601064083-10250006
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

Madame MANDELLI Anne-Sophie Paule
Josiane
26 rue de la Fontaine

10270 LUSIGNY-SUR-BARSE

TROYES, le 09/01/2026

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202601064083-10260006
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 08/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.5830 ha à CHACENAY (10110). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202601064083-10260006, est complet à la date du 08/01/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants



Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame MANDELLI Anne-Sophie Paule Josiane demeurant à LUSIGNY-SUR-BARSE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5830 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 CHACENAY	000 ZN 71	0.1700
10110 CHACENAY	000 ZI 55	0.4130



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202601094201/10260008-001
LRAR n° : 1 A 204 722 0984 8

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

Madame NOURISSAT Axelle Marguerite
Simone
21 rue de la république

10360 ESSOYES

TROYES, le 19/01/2026

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202601094201/10260008-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 18/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.1000 ha à LOCHES-SUR-OURCE (10110), actuellement mises en valeur par monsieur NOURISSAT Charles. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202601094201/10260008-001, est complet à la date du 18/01/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame NOURISSAT Axelle Marguerite Simonedemeurant à ESSOYES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1000 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 LOCHES-SUR-OURCE	000 ZA 13	0.1000



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202601124241-10260009
LRAR n° : 1 A 204 722 0981 7

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

Monsieur SCHMIT David
3 ter grande rue

10440 TORVILLIERS

TROYES, le 12/01/2026

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202601124241-10260009
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 12/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 11.2204 ha à TORVILLIERS (10440), actuellement mises en valeur par monsieur HERARD Pascal. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202601124241-10260009, est complet à la date du 12/01/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants


Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur SCHMIT David demeurant à TORVILLIERS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 11.2204 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10440 TORVILLIERS	000 ZK 1	0.2000
10440 TORVILLIERS	000 ZK 2	11.0204



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202512163730-10260011
LRAR n° : 1 A 204 722 0982 4

**Le Préfet
à**

**SCEA LES SYCOMORES
les huats**

10350 SAINT-FLAVY

TROYES, le 15/01/2026

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202512163730-10260011
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 13/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 93.9400 ha à AVANT-LES-MARCILLY (10400), MONTCEAUX-LES-PROVINS (77151), actuellement mises en valeur par la SCEA GODIER. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202512163730-10260011, est complet à la date du 13/01/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 13/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA LES SYCOMORES demeurant à SAINT-FLAVY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 93.9400 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10400 AVANT-LES-MARCILLY	000 F 38	0.1302
10400 AVANT-LES-MARCILLY	000 OF 501	0.0095
10400 AVANT-LES-MARCILLY	000 OF 502	0.1270
10400 AVANT-LES-MARCILLY	000 OF 520	0.4240
10400 AVANT-LES-MARCILLY	000 OF 687	0.0228
10400 AVANT-LES-MARCILLY	000 OF 722	0.0710
10400 AVANT-LES-MARCILLY	000 OF 725	0.0841
10400 AVANT-LES-MARCILLY	000 OF 726	0.0700
10400 AVANT-LES-MARCILLY	000 OF 776	0.4583
10400 AVANT-LES-MARCILLY	000 F 1014	0.4339
10400 AVANT-LES-MARCILLY	000 G 496	0.0109
10400 AVANT-LES-MARCILLY	000 ZS 2	4.5720
10400 AVANT-LES-MARCILLY	000 ZV 4	15.7150
10400 AVANT-LES-MARCILLY	000 ZW 41	11.1460
10400 AVANT-LES-MARCILLY	000 ZW 44	10.0150
10400 AVANT-LES-MARCILLY	000 ZW 75	0.2850
10400 AVANT-LES-MARCILLY	000 ZW 77	0.2530
10400 AVANT-LES-MARCILLY	000 ZW 82	0.2512
10400 AVANT-LES-MARCILLY	000 ZW 83	0.1634
10400 AVANT-LES-MARCILLY	000 ZW 86	0.2767
10400 AVANT-LES-MARCILLY	000 ZR 11	12.3370
77151 MONTCEAUX-LES-PROVINS	000 ZE 29	17.5035
77151 MONTCEAUX-LES-PROVINS	000 ZE 30	17.5035
77151 MONTCEAUX-LES-PROVINS	000 ZH 77	1.0385
77151 MONTCEAUX-LES-PROVINS	000 ZH 78	1.0385



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202601124248-10260012
LRAR n° : 1 A 204 722 0986 2

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

Monsieur HAZOUARD Bastien, Clement,
Andre
33 avenue pasteur

10400 NOGENT-SUR-SEINE

TROYES, le 20/01/2026

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202601124248-10260012
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 13/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 174.4706 ha à AVON-LA-PEZE (10290), BOURDENAY (10290), MARIGNY-LE-CHATEL (10350), OSSEY-LES-TROIS-MAISONS (10100), SAINT-LUPIEN (10350), actuellement mises en valeur par monsieur HAZOUARD Frederic. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202601124248-10260012, est complet à la date du 13/01/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 13/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur HAZOUARD Bastien, Clement, Andre demeurant à NOGENT-SUR-SEINE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 174.4706 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10290 BOURDENAY	000 ZL 42	1.2850
10290 BOURDENAY	000 ZL 43	30.6660
10290 BOURDENAY	000 ZM 9	3.2075
10290 AVON-LA-PEZE	000 0C 1172	0.0740
10290 AVON-LA-PEZE	000 0C 1174	0.1014
10290 AVON-LA-PEZE	000 0C 1176	0.0690
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZX 35	0.0820
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZX 36	0.1700
10350 SAINT-LUPIEN	000 ZY 5	10.7519
10350 MARIGNY-LE-CHATEL	000 ZN 10	1.7719
10290 BOURDENAY	000 ZL 39	5.4490
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZN 10	1.2863
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZN 12	2.7619
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZN 28	2.8108
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZR 39	8.2309
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZR 40	0.4349
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZR 41	2.6155
10290 BOURDENAY	000 ZE 89	0.7945
10350 SAINT-LUPIEN	000 YC 3	2.3675
10350 SAINT-LUPIEN	000 YC 4	0.3798
10350 SAINT-LUPIEN	000 YC 5	0.8150
10350 MARIGNY-LE-CHATEL	000 ZN 12	1.6997
10350 MARIGNY-LE-CHATEL	000 ZN 13	0.9364
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 ZW 18	7.3073
10350 MARIGNY-LE-CHATEL	000 AB 143	0.2825
10350 MARIGNY-LE-CHATEL	000 AB 182	0.3898
10350 MARIGNY-LE-CHATEL	000 AB 186	1.3841
10350 MARIGNY-LE-CHATEL	000 AB 201	0.0185
10350 MARIGNY-LE-CHATEL	000 ZN 11	4.5946
10350 MARIGNY-LE-CHATEL	000 ZN 29	13.9254
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZP 20	15.1234
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZP 21	2.9850
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZP 22	1.0414
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZM 12	2.5179
10290 BOURDENAY	000 ZI 116	0.0862

10290 BOURDENAY	000 ZI 117	0.3638
10290 BOURDENAY	000 ZI 118	0.0294
10290 BOURDENAY	000 ZI 119	0.1159
10290 BOURDENAY	000 ZI 120	0.1164
10290 BOURDENAY	000 ZI 121	0.1170
10290 BOURDENAY	000 ZI 122	1.0671
10290 BOURDENAY	000 ZL 36	10.7360
10290 BOURDENAY	000 ZM 52	0.5620
10290 BOURDENAY	000 ZM 53	0.8530
10290 BOURDENAY	000 ZM 55	3.9930
10290 BOURDENAY	000 ZM 76	4.6160
10290 BOURDENAY	000 ZM 90	3.2075
10350 MARIGNY-LE-CHATEL	000 YM 7	9.4476
10350 SAINT-LUPIEN	000 ZY 6	10.8289



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202512093584-10260013
LRAR n° : 1 A 204 722 0987 9

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

Madame DUVERNEIX Marine
42 grande rue

77118 BAZOCHES-LES-BRAY

TROYES, le 20/01/2026

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202512093584-10260013
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 14/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 101.9845 ha à CHAPELLE-VALLON (10700), VILLACERF (10600), actuellement mises en valeur par l'EARL DU SILLON. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202512093584-10260013, est complet à la date du 14/01/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 14/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants


Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame DUVERNEIX Marine demeurant à BAZOCHES-LES-BRAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 101.9845 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10600 VILLACERF	000 0B 1011	1.2546
10600 VILLACERF	000 0C 732	0.3759
10600 VILLACERF	000 0C 733	0.2942
10600 VILLACERF	000 0C 737	0.1555
10600 VILLACERF	000 0C 738	0.3675
10600 VILLACERF	000 0C 1153	0.6792
10600 VILLACERF	000 0C 1729	0.1646
10600 VILLACERF	000 0C 1890	0.3283
10600 VILLACERF	000 ZA 16	0.9342
10600 VILLACERF	000 ZB 7	8.4261
10600 VILLACERF	000 ZB 32	2.6714
10600 VILLACERF	000 ZB 45	4.9500
10600 VILLACERF	000 ZC 52	2.0296
10600 VILLACERF	000 ZC 54	9.0654
10600 VILLACERF	000 ZD 26	5.3083
10600 VILLACERF	000 ZE 10	2.1556
10600 VILLACERF	000 ZE 28	5.0808
10600 VILLACERF	000 ZE 34	3.3001
10600 VILLACERF	000 ZE 80	12.5981
10600 VILLACERF	000 ZI 18	1.2654
10600 VILLACERF	000 ZA 17	0.8200
10600 VILLACERF	000 ZD 25	2.5212
10600 VILLACERF	000 ZE 79	2.0643
10600 VILLACERF	000 0C 1237	0.2708
10600 VILLACERF	000 ZA 13	1.0978
10600 VILLACERF	000 ZB 9	7.2913
10600 VILLACERF	000 ZB 33	3.2498
10600 VILLACERF	000 ZC 55	2.0032
10600 VILLACERF	000 ZD 24	2.9929
10600 VILLACERF	000 ZE 31	2.7401
10600 VILLACERF	000 ZE 77	2.4632
10600 VILLACERF	000 ZB 8	0.9404
10600 VILLACERF	000 ZI 17	0.1900
10600 VILLACERF	000 ZE 40	0.2162
10600 VILLACERF	000 0C 1110	2.5272
10600 VILLACERF	000 ZE 27	5.5213
10700 CHAPELLE-VALLON	000 ZD 28	3.6700



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202601094195-10260014
LRAR n° : 1 A 204 722 0988 6

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

SCEA BURTEL
38 rue picard vallot

10350 MARIGNY-LE-CHATEL

TROYES, le 20/01/2026

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202601094195-10260014
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 15/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1074713 ha à MARIGNY-LE-CHATEL (10350), OSSEY-LES-TROIS-MAISONS (10100), RIGNY-LA-NONNEUSE (10290), SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY (10100), actuellement mises en valeur par l'EARL DES TROIS MAISONS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202601094195-10260014, est complet à la date du 15/01/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 15/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA BURTEL demeurant à MARIGNY-LE-CHATEL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 107.4713 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 YC 22	5.4396
10100 SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	000 ZW 43	1.8084
10100 SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	000 ZW 44	0.4499
10100 SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	000 ZW 45	16.1899
10100 SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	000 ZW 46	0.4312
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 OH 266	0.6818
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 OH 267	0.1426
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 OH 270	0.2368
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 ZY 11	0.2159
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 ZY 25	7.7374
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 ZY 26	4.5001
10350 MARIGNY-LE-CHATEL	000 YM 5	10.4158
10350 MARIGNY-LE-CHATEL	000 YM 6	0.1955
10290 RIGNY-LA-NONNEUSE	000 YI 2	15.6703
10290 RIGNY-LA-NONNEUSE	000 OB 208	0.3900
10290 RIGNY-LA-NONNEUSE	000 YH 9	13.7189
10290 RIGNY-LA-NONNEUSE	000 YH 10	7.8756
10290 RIGNY-LA-NONNEUSE	000 YM 10	9.8008
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 ZL 69	0.3660
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 YB 2	6.8764
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 YB 3	0.5005
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 YB 4	2.2468
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 ZY 28	0.6123
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 ZY 27	0.9688



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202412306866/10260015-001
LRAR n° : 1 A 204 722 0993 0

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

EARL DE BAERE FOISSOTTE
11 voie des champs

10200 BAROVILLE

TROYES, le 22/01/2026

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202412306866/10260015-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 20/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 240.9535 ha à ARCONVILLE (10200), BAROVILLE (10200), actuellement mises en valeur par monsieur DE BAERE CHRISTOPHE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202412306866/10260015-001, est complet à la date du 20/01/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 20/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants


Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DE BAERE FOISSOTTE demeurant à BAROVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 240.9535 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 BAROVILLE	032 ZW 47	0.3610
10200 BAROVILLE	032 ZE 47	3.4600
10200 BAROVILLE	032 ZE 52	3.3760
10200 BAROVILLE	032 ZE 53	4.0390
10200 BAROVILLE	032 ZE 54	12.6560
10200 BAROVILLE	032 ZE 66	1.6950
10200 BAROVILLE	032 ZE 67	2.5900
10200 BAROVILLE	032 ZE 68	4.0900
10200 BAROVILLE	032 ZE 69	4.5830
10200 BAROVILLE	032 ZE 70	1.5480
10200 BAROVILLE	032 ZE 71	6.8800
10200 BAROVILLE	032 ZE 72	1.8380
10200 BAROVILLE	032 ZE 73	4.2640
10200 BAROVILLE	032 ZE 74	3.0600
10200 BAROVILLE	032 ZH 47	2.4300
10200 BAROVILLE	032 ZH 61	1.3540
10200 BAROVILLE	032 ZH 62	0.4950
10200 BAROVILLE	032 ZH 63	2.9150
10200 BAROVILLE	032 ZH 66	0.7940
10200 BAROVILLE	032 ZH 67	0.7030
10200 BAROVILLE	032 ZH 68	0.9660
10200 BAROVILLE	032 ZI 7	0.5620
10200 BAROVILLE	032 ZI 8	0.3640
10200 BAROVILLE	032 ZI 9	2.3000
10200 BAROVILLE	032 ZI 13	0.7520
10200 BAROVILLE	032 ZI 15	0.3820
10200 BAROVILLE	032 ZI 22	12.4480
10200 BAROVILLE	032 ZI 24	5.0750
10200 BAROVILLE	032 ZI 25	13.6200
10200 BAROVILLE	032 ZL 29	1.6040
10200 BAROVILLE	032 ZL 30	2.8900
10200 BAROVILLE	032 ZR 46	1.5920
10200 ARCONVILLE	007 ZK 23	10.9254
10200 ARCONVILLE	007 ZD 38	7.4132
10200 ARCONVILLE	007 ZD 33	5.0000
10200 ARCONVILLE	007 ZD 9	11.0000
10200 ARCONVILLE	000 ZA 21	11.9866

10200 ARCONVILLE	007 ZC 1	11.3355
10200 ARCONVILLE	007 ZC 7	1.2879
10200 ARCONVILLE	007 ZC 8	2.1725
10200 ARCONVILLE	007 ZC 9	6.3282
10200 ARCONVILLE	007 ZC 10	10.1494
10200 ARCONVILLE	007 ZC 15	1.1969
10200 ARCONVILLE	007 ZC 18	21.5949
10200 ARCONVILLE	007 ZC 19	0.9956
10200 ARCONVILLE	007 OB 581	7.9088
10200 ARCONVILLE	007 B 538	0.5930
10200 ARCONVILLE	007 B 542	5.7705
10200 ARCONVILLE	007 B 543	11.4919
10200 ARCONVILLE	007 ZA 19	8.1172



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202512153718-10260017
LRAR n° : 1A 204 722 0996 1

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

Le Préfet

à

EARL MARIOTTE
3 rue du bas de lingey

10340 AVIREY-LINGEY

TROYES, le 05/02/2026

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202512153718-10260017
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 16/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 116.9234 ha à CHAPPES (10260), JULLY-SUR-SARCE (10260), MONTCEAUX-LES-VAUDES (10260), RUMILLY-LES-VAUDES (10260), actuellement mises en valeur par l'EARL SINGOTH. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202512153718-10260017, est complet à la date du 21/01/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 16/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Emmanuelle ROUX

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL MARIOTTE demeurant à AVIREY-LINGEY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 116.9234 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZC 200	5.2332
10260 MONTCEAUX-LES-VAUDES	000 ZA 50	2.9090
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZI 35	3.1980
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZI 31	4.0920
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZI 32	4.5660
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZB 15	1.7750
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZH 17	4.8560
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZH 18	4.3990
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZH 44	0.5220
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZH 45	0.6440
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZC 29	4.7520
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZC 30	2.5910
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZC 31	4.1040
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZC 48	13.8417
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZK 53	5.4500
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZH 47	8.3611
10260 CHAPPES	000 ZB 5	4.5940
10260 CHAPPES	000 ZB 6	6.2050
10260 MONTCEAUX-LES-VAUDES	000 ZA 3	1.2650
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZL 8	3.1170
10260 JULLY-SUR-SARCE	000 OG 2	0.2550
10260 JULLY-SUR-SARCE	000 OG 3	0.1270
10260 JULLY-SUR-SARCE	000 OG 4	0.1610
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZL 16	4.2340
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZL 17	0.3780
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZL 19	9.1984
10260 JULLY-SUR-SARCE	000 OG 5	5.0860
10260 JULLY-SUR-SARCE	000 OG 377	8.9040
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZI 36	0.9900
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 ZC 12	0.4250
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 OC 1135	0.4500
10260 RUMILLY-LES-VAUDES	000 CK 151	0.2400



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202601154377-10260021
LRAR n° : 8800005738933C

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

**SCEA DES CHARMES
85 grande rue**

10220 MESNIL-SELLIERES

TROYES, le 05/02/2026

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202601154377-10260021
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 23/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4.0107 ha à DOSCHES (10220), actuellement mises en valeur par la SCEA BROUVRON. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202601154377-10260021, est complet à la date du 23/01/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 23/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Emmanuelle ROUX

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DES CHARMES demeurant à MESNIL-SELLIERES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.0107 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10220 DOSCHES	000 ZE 49	0.0383
10220 DOSCHES	000 ZE 50	0.9760
10220 DOSCHES	000 ZE 51	2.9964



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202601224611-10260022
LRAR n° : 88000057358932E

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

Monsieur HAZOUARD Florian
5 Bis RUE PIARD

10290 AVON-LA-PEZE

TROYES, le 05/02/2026

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202601224611-10260022
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 26/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 78.0782 ha à AVON-LA-PEZE (10290), BOURDENAY (10290), MARIGNY-LE-CHATEL (10350), OSSEY-LES-TROIS-MAISONS (10100), SAINT-LUPIEN (10350), actuellement mises en valeur par l'EARL HAZOUARD FREDERIC. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202601224611-10260022, est complet à la date du 26/01/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

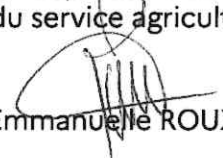
Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 26/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Emmanuelle ROUX

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur HAZOUARD Florian demeurant à AVON-LA-PEZE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 78.0782 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10290 BOURDENAY	000 ZM 81	0.2234
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZY 3	0.4931
10290 BOURDENAY	000 ZC 18	6.2210
10290 BOURDENAY	000 ZM 80	0.0880
10290 BOURDENAY	000 ZM 82	1.0342
10290 BOURDENAY	000 ZM 83	0.6820
10290 BOURDENAY	000 ZM 84	0.6773
10290 BOURDENAY	000 ZN 27	2.9260
10290 BOURDENAY	000 ZN 28	2.1460
10290 BOURDENAY	000 ZN 29	2.5110
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 ZV 24	5.1019
10350 MARIGNY-LE-CHATEL	000 YE 20	17.2035
10350 MARIGNY-LE-CHATEL	000 YK 10	12.5794
10350 SAINT-LUPIEN	000 YB 1	1.6570
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZS 5	0.2704
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZS 6	9.0111
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZS 7	6.0911
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZP 37	0.0995
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZP 13	3.7095
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZY 2	0.1812
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZY 4	2.3695
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZY 5	1.4781
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZY 6	1.3240



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202601224608-10260023
LRAR n° : 8800005738934A

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

EARL DU PERE ABEL
78 rue du general leclerc

10600 VILLACERF

TROYES, le 05/02/2026

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202601224608-10260023
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 26/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 16.2744 ha à MERGEY (10600), actuellement mises en valeur par l'EARL DU PARADIS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202601224608-10260023, est complet à la date du 26/01/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 26/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Emmanuelle ROUX

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DU PERE ABEL demeurant à VILLACERF a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 16.2744 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10600 MERGEY	000 ZL 13	15.2196
10600 MERGEY	000 ZL 14	1.0548



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202601224612-10260024
LRAR n° : 880000573589358

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

GAEC DU GRAND CHEMIN
10 route de chamoy
les bordes avreuil

10130 AVREUIL

TROYES, le 05/02/2026

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202601224612-10260024
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 28/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 15.3774 ha à AVREUIL (10130), MONTIGNY-LES-MONTS (10130), SAINT-PHAL (10130), actuellement mises en valeur par madame BAZIN Nicole. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202601224612-10260024, est complet à la date du 28/01/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 28/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Emmanuelle ROUX

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Le GAEC DU GRAND CHEMIN demeurant à AVREUIL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 15.3774 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10130 AVREUIL	000 ZC 1	1.1093
10130 AVREUIL	000 OA 1195	0.4983
10130 AVREUIL	000 ZC 2	0.2125
10130 AVREUIL	000 ZC 3	0.1682
10130 MONTIGNY-LES-MONTS	000 OD 335	0.6690
10130 MONTIGNY-LES-MONTS	000 OD 323	1.5188
10130 MONTIGNY-LES-MONTS	000 OD 322	0.7878
10130 MONTIGNY-LES-MONTS	000 OD 324	0.7401
10130 AVREUIL	000 ZC 4	0.9585
10130 AVREUIL	000 ZC 19	1.2442
10130 SAINT-PHAL	000 OE 310	0.2966
10130 SAINT-PHAL	000 OE 311	0.2000
10130 MONTIGNY-LES-MONTS	000 OD 333	0.2438
10130 MONTIGNY-LES-MONTS	000 OD 334	0.7280
10130 AVREUIL	000 ZC 20	4.3446
10130 AVREUIL	000 ZE 43	0.2331
10130 AVREUIL	000 ZE 46	1.2565
10130 AVREUIL	000 ZC 21	0.1681



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202601144348-10260025
LRAR n° : 88000066342701H

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

Le Préfet

à

Monsieur SIMONNOT Grégoire Jean
Nicolas
1 ruelle du caron

10140 MONTMARTIN-LE-HAUT

TROYES, le 06/02/2026

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202601144348-10260025
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 29/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.6272 ha à BLIGNY (10200), MEURVILLE (10200), actuellement mises en valeur par monsieur DANE Etienne. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202601144348-10260025, est complet à la date du 29/01/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 29/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur SIMONNOT Grégoire Jean Nicolas demeurant à MONTMARTIN-LE-HAUT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.6272 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 MEURVILLE	000 ZI 57	0.6240
10200 BLIGNY	000 ZC 39	1.0032



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202601034005-10260026
LRAR n° : 88000066342702F

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le Préfet
à**

Monsieur MONIOT Gauthier
5 rue Jeanne Bachelard

10200 VOIGNY

TROYES, le 06/02/2026

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202601034005-10260026
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 31/01/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4.9514 ha à VOIGNY (10200), actuellement mises en valeur par L'EARL DU CLOUD. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202601034005-10260026, est complet à la date du 31/01/2026. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 31/05/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau foncier et appui aux exploitants

Florence ROY

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur MONIOT Gauthier demeurant à VOIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.9514 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 VOIGNY	000 ZE 42	0.3070
10200 VOIGNY	000 ZE 63	0.1830
10200 VOIGNY	000 AB 43	0.0400
10200 VOIGNY	000 AB 44	0.2490
10200 VOIGNY	000 ZE 59	0.2260
10200 VOIGNY	000 ZE 75	0.1580
10200 VOIGNY	000 ZE 76	0.2300
10200 VOIGNY	000 ZD 33	0.1640
10200 VOIGNY	000 ZE 87	0.4120
10200 VOIGNY	000 ZB 35	0.3300
10200 VOIGNY	000 ZI 63	0.2264
10200 VOIGNY	000 ZI 38	0.5050
10200 VOIGNY	000 ZI 76	0.1900
10200 VOIGNY	000 ZI 77	0.1260
10200 VOIGNY	000 ZI 78	0.2080
10200 VOIGNY	000 ZK 9	0.2500
10200 VOIGNY	000 ZK 12	0.4140
10200 VOIGNY	000 ZK 10	0.3210
10200 VOIGNY	000 ZK 11	0.1060
10200 VOIGNY	000 ZE 64	0.0980
10200 VOIGNY	000 ZE 78	0.2080



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202509252014
n°dossier : 51250665

Le Préfet

à

EARL CLOS DU LUTH
247 rue de la Libération

51530 CRAMANT

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
06/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 01/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.2075 ha à CRAMANT (51530), actuellement mises en valeur par ROYER CHRISTIAN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250665** – logics n° 044202509252014, il est réputé complet à la date du **01/10/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **01/02/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL CLOS DU LUTH demeurant à CRAMANT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2075 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51530 CRAMANT	000 AM 110	0.2075	ROYER CHRISTIAN



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202509241978
n°dossier : 51250666

**Le Préfet
à**

SCEA CLAIRE TRIQUENOT
29 RUE FONTAINE MAIRE DE ROY
VERTUS

51130 BLANCS-COTEAUX

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
06/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 01/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.6818 ha à MANCY (51530), MOSLINS (51530), actuellement mises en valeur par BENARD EVELYNE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250666** – logics n° 044202509241978, il est réputé complet à la date du **01/10/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en Acas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **01/02/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA CLAIRE TRIQUENOT demeurant à BLANCS-COTEAUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.6818 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51530 MANCY	000 0B 837	0.0733	BENARD EVELYNE
	000 0B 838	0.1015	
51530 MOSLINS	000 0A 61	0.2500	
	000 0A 62	0.2570	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202509161783
n°dossier : 51250667

**Le Préfet
à**

DUC MYRIAM
16 rue de la Gravelle

91370 VERRIERES-LE-BUISSON

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
06/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 01/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 157.2230 ha à COMPERTRIX (51510), ECURY-SUR-COOLE (51240), FAGNIERES (51510), VILLERS-LE-CHATEAU (51510), actuellement mises en valeur par EARL LAUNOY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250667** – logics n° 044202509161783, il est réputé complet à la date du **01/10/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **01/02/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : DUC MYRIAM demeurant à VERRIERES-LE-BUISSON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 157.2230 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51510 COMPERTRIX	000 AB 7	0.6773	LAUNOY GISÈLE LAUNOY JEAN-PIERRE
	000 AB 8	0.7078	
	000 ZA 19	10.3752	LAUNOY JEAN-PIERRE
51240 ECURY-SUR-COOLE	000 YA 46	12.5000	
	000 YC 7	13.6654	
51510 FAGNIERES	000 AN 1	3.2398	
	000 AN 2	1.2700	
	000 AN 3	0.4093	
	000 AN 4	0.1428	
	000 AN 5	0.1227	
	000 AN 6	0.0450	
	000 YM 15	59.2113	
	000 YN 13	32.8976	
	000 YN 14	1.7482	
	000 YN 15	17.5606	
51510 VILLERS-LE-CHATEAU	000 ZE 58	2.6500	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202509111703
n°dossier : 51250668

**Le Préfet
à**

SCEA LVO AGRI
2 Le Vieil Orbeval

51800 GIZAUCOURT

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
06/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 01/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 232.2741 ha à BELVAL-EN-ARGONNE (51330), BETTANCOURT-LA-LONGUE (51330), DOMMARTIN-DAMPIERRE (51800), ELISE-DAUCOURT (51800), FLORENT-EN-ARGONNE (51800), GIZAUCOURT (51800), POSSESSE (51330), SOMME-BIONNE (51800), VALMY (51800), VILLERS-LE-SEC (51250), actuellement mises en valeur par SCEA DU VIEIL ORBEVAL. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre constitution de société, il est enregistré sous le numéro **51250668** – logics n° 044202509111703, il est réputé complet à la date du **01/10/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **01/02/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA LVO AGRI demeurant à GIZAUCOURT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 232.2741 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51800 SOMME-BIONNE	000 ZN 27	9.4998	TISSERANT FRANÇOISE
	000 ZN 25	1.0746	HIBON FRANCK
	000 ZB 6	8.4254	
	000 ZC 19	9.4240	TOMIAK MARIE-CLAUDE
	000 ZD 3	7.4575	LUX JOCELYNE
	000 ZN 26	2.0425	
	000 ZN 28	9.5000	LEMAIRE ANTOINE - LVO CAPITAL
51800 DOMMARTIN-DAMPIERRE	000 ZE 1	27.5728	LEMAIRE ALAIN
51800 GIZAUCOURT	000 ZC 43	5.1800	
	000 ZC 44	1.1304	
	000 ZE 97	1.7954	
	000 ZC 39	0.5457	
	000 ZC 56	26.8087	
51800 VALMY	000 YS 21	17.7940	
	000 YO 45	0.2740	
51330 POSSESSE	000 OC 101	1.4120	
	000 OC 234	4.9489	
	000 OC 236 (J)	5.9391	
51800 FLORENT-EN-ARGONNE	000 OE 357	4.9530	
51800 ELISE-DAUCOURT	000 ZR 39	8.5480	
51330 BETTANCOURT-LA-LONGUE	000 ZD 16	8.1330	
	000 ZD 15	0.0880	
	000 ZD 65	1.1606	
	000 ZD 68	6.7180	
	000 ZD 70	2.7167	
51250 VILLERS-LE-SEC	000 ZH 20	18.3950	
	000 ZH 18	6.3340	
51330 BELVAL-EN-ARGONNE	000 ZA 6	4.2280	
	000 ZB 43	1.5280	
	000 ZB 44	1.0590	
	000 ZB 45	1.0510	
	000 ZE 29	11.9050	
	000 ZE 1	14.6320	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202508251383-002
n°dossier : 51250686

Le Préfet

à

FRANÇOIS NATHALIE
1 rue du Général Rousseau

51220 CORMICY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
13/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 07/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.9899 ha à CORMICY (51220), actuellement mises en valeur par EARL DE BOUFFIGNEREUX, JEAN-MARC FRANCOIS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250686** – logics n° 044202508251383-002, il est réputé complet à la date du **07/10/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **07/02/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : FRANÇOIS NATHALIE demeurant à CORMICY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.9899 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51220 CORMICY	000 0F 128	0.0880	FRANÇOIS MARIE-CLAUDE FRANÇOIS-CARANGEOT COLETTE
	000 0F 193	0.0590	
	000 0F 196	0.0400	
	000 0F 195	0.0110	
	000 0G 358	0.0880	LEGRAND ISABELLE
	000 0F 1195	0.0400	FRANÇOIS JEAN-MARC FRANÇOIS-CARANGEOT COLETTE
	000 0F 1288	0.0365	
	000 0F 341	0.0935	
	000 0G 365	0.0295	
	000 0G 533	0.0385	
	000 0F 236	0.0383	FRANÇOIS JEAN-MARC
	000 0F 1402	0.0880	
	000 0G 290	0.0465	BONNET DENIS BONNET-LEMAL SYLVIANE
	000 0G 417	0.0397	FRANÇOIS-CARANGEOT COLETTE
	000 AH 36	0.1455	SIMON CHARLES
	000 0F 336	0.0215	BONNET WILLIAM BONNET-LEMAL SYLVIANE
	000 0F 1295	0.0358	
	000 0F 1297	0.0438	DEYENNE-BONNET NELLY BONNET-LEMAL SYLVIANE
	000 0F 1298	0.0068	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202510062229
n°dossier : 51250687

**Le Préfet
à**

FRANCOIS RODOLPHE
19 FG DE LA NEUVILLE

51220 CORMICY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
13/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 07/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 28.8983 ha à CAUROY-LES-HERMONVILLE (51220), CORMICY (51220), actuellement mises en valeur par HURTEBISE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250687** – logics n° 044202510062229, il est réputé complet à la date du **07/10/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **07/02/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : FRANCOIS RODOLPHE demeurant à CORMICY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 28.8983 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51220 CORMICY	000 0W 154	1.2760	CORPART ANNETTE
	000 0W 153	4.9150	
	000 0W 224	1.7030	
	000 0W 225	2.5700	
	000 0X 296	0.8160	
	000 0W 164	3.4790	
	000 0X 51	2.8020	
	000 0X 136	4.0390	
	000 0X 337	2.5100	CORPART JEAN-LUC
	000 0X 260	0.3313	
51220 CAUROY-LES-HERMONVILLE	000 ZE 2	4.4570	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 0326708144
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202510062235
n°dossier : 51250694

**Le Préfet
à**

SCEA DES JARDINS
13 rue des tilleuls

51130 PIERRE-MORAINS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
13/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 07/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 3.1330 ha à BERGERES-LES-VERTUS (51130), VAL-DES-MARAIS (51130), actuellement mises en valeur par DURAND REMI. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250694** – logics n° 044202510062235, il est réputé complet à la date du **07/10/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **07/02/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DES JARDINS demeurant à PIERRE-MORAINS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.1330 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51130 BERGERES-LES-VERTUS	000 OV 2	1.0820	SCEA DES JARDINS
	000 OV 9	0.8960	
	000 OV 62	0.7550	
51130 VAL-DES-MARAIS	000 OY 16	0.4000	

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf: n°logics : 044202509231956-002
n°dossier : 51250699
PJ : références cadastrales

**Le Préfet
à**

LEQUEUX NICOLAS PIERRE RENÉ
44 rue des Cugnots

51300 SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE

Châlons en Champagne, le 20/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 10/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 147.9164 ha à SOMPUIS (51320), actuellement mises en valeur par la SCEA DE LA NEUVE-RUE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre société, il est enregistré sous le numéro **51250699** – logics n° 044202509231956-002, il est réputé complet à la date du **10/10/2025**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **10/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LEQUEUX NICOLAS PIERRE RENÉ demeurant à SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 147.9164 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51320 SOMPUIS	000 YB 8	16.7042	JACQUEMIN JEAN-CLAUDE SCEA DE LA NEUVE-RUE
	000 YB 7	1.8117	JACQUEMIN JEAN-CLAUDE
	000 YH 12	1.7647	MEDDE BERNADETTE
	000 ZX 20	15.2097	
	000 ZX 7	22.9350	SCEA DE LA NEUVE-RUE CHAZEL BERNARD
	000 ZX 13	1.4398	CHAZEL BERNARD
	000 YN 18	4.9015	
	000 ZX 14	11.3324	
	000 YH 11	0.7788	SCEA DE LA NEUVE-RUE
	000 ZS 14	9.0117	
	000 ZX 15	7.1987	
	000 ZX 17	2.9052	
	000 ZX 19	3.1252	
	000 ZX 28	2.0000	
	000 ZX 29	1.9970	
	000 ZX 30	4.1110	
	000 ZX 21	2.7352	AJELLO MONIQUE
	000 ZX 22	14.5346	
	000 ZX 23	0.4200	
	000 ZX 27	11.0000	AUBERTEL ANNE-MARIE
	000 ZX 31	12.0000	CHAZEL JEAN-PIERRE

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf: n°logics : 044202507230781-003
n°dossier : 51250706
PJ : références cadastrales

**Le Préfet
à**

EARL MICHEL GAETAN
28 GRANDE RUE

51300 LISSE-EN-CHAMPAGNE

Châlons en Champagne, le 20/10/2025

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 13/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres et vignes d'une superficie de 79.8466 ha à BASSU (51300), ETREPY (51340), LISSE-EN-CHAMPAGNE (51300), PARGNY-SUR-SAULX (51340), SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE (51300), actuellement mises en valeur par MICHEL FREDERIC. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250706** – logics n° 044202507230781-003, il est réputé complet à la date du 13/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

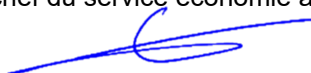
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **13/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL MICHEL GAETAN demeurant à LISSE-EN-CHAMPAGNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 79.8466 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51340 ETREPY	000 ZB 84	2.2068	COLLIN DANIEL
	000 ZB 82	0.4730	
	000 ZB 28	2.5190	MICHEL JEAN-MARIE
51300 SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE	000 ZD 15	5.2420	
51300 BASSU	000 ZC 58	0.3822	
	000 ZC 57	0.2123	
51340 PARGNY-SUR-SAULX	000 AO 86	0.1794	
	000 AO 83	0.3016	
	000 AO 82	0.1400	
	000 AO 81	0.3460	
	000 AO 80	0.1520	
	000 AD 30	0.1916	
	000 AD 59	2.9740	
	000 AD 133	3.2500	
	000 AD 132	3.2500	
	000 ZA 25	1.6711	COLLIN DANIEL
	000 AO 112	1.8650	
	000 AO 124	0.1910	
	000 AO 121	0.8820	
	000 AO 120	0.4546	
	000 AD 26	0.7094	
	000 AD 64	0.4768	
	000 AE 67	0.4068	
	000 AH 229	1.4530	
	000 AO 110	0.4804	
	000 AO 119	0.1242	
	000 AO 118	0.5272	
	000 AO 117	0.2268	
	000 AO 116	1.0290	
	000 AE 130	0.7860	COMMUNE DE PARGNY SUR SAULX
	000 AD 53	1.3360	
	000 AO 88	1.1464	MICHEL FREDERIC
	000 AO 159	0.8007	
	000 AH 247	0.1630	
51300 LISSE-EN-CHAMPAGNE	000 ZH 33	3.2440	ROLLAND REMY
	000 ZK 27	3.5000	
	000 ZH 40	2.0000	

	000 ZI 8	4.0000	PASQUIER PIERRETTE
	000 ZI 11	4.6800	MICHEL JEAN-MARIE
	000 ZI 10	4.6800	
	000 ZI 6	4.3620	
	000 ZH 49	2.3751	
	000 ZH 48	2.5449	
	000 ZH 47	4.8250	
	000 ZH 46	4.8250	
	000 ZH 38	1.5220	
	000 ZD 53	0.4916	
	000 ZD 84	0.0933	
	000 ZD 83	0.0774	
	000 ZD 82	0.0309	
	000 ZD 75	0.0461	

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Châlons en Champagne, le 20/10/2025

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel: ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Le Préfet
à

SCEA FERME DES BOIS
18 RUE DE SEZANNE

Réf: n°logics : 044202507240794-002
n°dossier : 51250707

PJ : références cadastrales

10700 SALON

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 13/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 101.6443 ha à COURCEMAIN (51260), FAUX-FRESNAY (51230), LINTHELLES (51230), actuellement mises en valeur par EARL DE LA FERME SAINT-PIERRE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250707** – logics n° 044202507240794-002, il est réputé complet à la date du 13/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

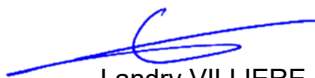
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **13/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA FERME DES BOIS demeurant à SALON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 101.6443 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51230 FAUX-FRESNAY	000 0E 31	0.2537	DENEVERS Daniel
	000 0X 429	1.3947	
	000 ZP 1	2.2640	
	000 z 19	1.6000	ANCELIN Jean-Luc
	000 0W 91	2.5472	DENEVERS André
	000 ZL 31	1.3090	PONCELET Nicole & Frédéric
	000 0D 122	0.1769	
	000 0D 127	0.3117	
	000 0D 134	0.1355	
	000 0D 137	0.0575	
	000 0D 138	0.4222	
	000 0X 148	3.5719	
	000 0X 217	0.6443	
	000 0X 236	1.0774	
	000 0X 306	0.2703	
	000 0X 268	0.1785	
	000 ZL 30	0.2760	
	000 ZO 10	0.3320	
	000 ZO 11	2.3210	
	000 ZO 12	1.5320	
	000 ZO 13	2.0410	
	000 ZO 14	1.7580	PONCELET Denise & Frédéric
	000 ZO 15	11.3730	
	000 0D 109	0.1220	
	000 0X 276	1.1715	
51260 COURCEMAIN	000 0C 126	0.1826	
	000 0C 82	0.1436	
	000 0C 127	0.1885	
	000 0C 128	0.2195	
	000 0C 129	0.2195	
	000 0C 134	0.1560	
	000 0C 135	0.2800	
	000 0C 137	0.1710	
	000 0C 138	0.1755	
	000 0C 139	0.1970	
	000 0C 140	0.2025	
	000 0C 141	0.1895	

	000 0C 148	0.2310	
	000 0C 149	0.1175	
	000 0C 150	0.2515	
	000 0C 151	0.1470	
	000 0C 152	0.1575	
	000 0C 857	0.1398	
	000 0C 719	0.0420	
	000 0C 846	0.0550	
	000 0C 847	0.0337	
	000 0C 848	0.0463	
	000 0C 849	0.0140	
	000 0C 850	0.0678	
	000 0C 851	0.0542	
	000 0C 852	0.0593	
	000 0C 853	0.1107	
	000 0C 854	0.0012	
	000 0C 855	0.1883	
	000 0C 856	0.7715	
	000 ZB 38	6.4340	
	000 0C 155	0.0550	PONCELET Nicole & Frédéric
	000 0C 160	0.0450	
	000 0C 161	0.2685	
	000 0C 164	0.1085	
	000 0C 770	0.2210	
	000 0C 772	0.2235	
	000 ZA 11	8.5570	
	000 ZB 46	9.8840	
	000 ZC 9	10.3660	
	000 0C 914	1.3945	
	000 0C 916	0.1890	
	000 0C 918	0.0005	
	000 ZE 24	0.1590	
	000 ZE 25	4.0130	
	000 ZA 27	4.5980	
51230 LINTHELLES	000 YA 2	13.1730	COLLARD François, Jean & Thierry

Châlons en Champagne, le 20/10/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel: ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

EARL NOIZET THIEBAULT
4 RUE DU BERCEAU

Réf: n°logics : 044202507230767
n°dossier : 51250709

51600 SAINTE-MARIE-A-PY

PJ : références cadastrales

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 14/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 107.7130 ha à CHARDENY (08400), CONTREUVE (08400), GRIVY-LOISY (08400), SAINT-ETIENNE-A-ARNES (08310), VAUDESINCOURT (51600), actuellement mises en valeur par NOIZET BENJAMIN MICHEL. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250709** – logics n° 044202507230767, il est réputé complet à la date du 14/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

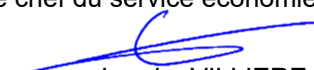
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **14/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL NOIZET THIEBAULT demeurant à Sainte-Marie-a-Py a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 107.7130 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
08400 GRIVY-LOISY	000 ZI 6	2.8090	HAPPILLON CADART CATHERINE
08400 CHARDENY	000 YA 1	0.3890	
	000 YA 2	4.3340	
	000 YA 7	4.8350	
08400 CONTREUVE	000 ZL 12	1.6050	
	000 ZM 10	7.0570	
08310 SAINT-ETIENNE-A-ARNES	000 ZK 10	11.0170	VEITH CADART BRIGITTE
	000 ZK 49	1.6040	FESTUOT COUSINARD MICHELLE
	000 ZC 14	11.1280	ROGER CADART MARIE-HÉLÈNE
	000 ZP 19	0.3920	FESTUOT COUSINARD MICHELLE
	000 ZP 20	1.4860	
	000 ZK 2	7.5090	FESTUOT COUSINARD MICHELLE
	000 ZR 3	11.9430	HAPPILLON CADART CATHERINE
	000 ZE 40	6.3025	NOIZET BENJAMIN
	000 ZE 41	6.6825	NOIZET HAPPILLON JULIE
51600 VAUDESINCOURT	000 ZH 4	4.9260	HAPPILLON HUBERT
	000 ZH 7	9.9996	
	000 ZH 8	2.6340	
	000 ZH 10	8.3503	
	000 ZH 9	2.7101	HAPPILLON JEAN-MARC

Châlons en Champagne, le 15/10/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel: ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

SAS A&JB CASANOVA ROBINET
13 RUE JEAN JAURES

Réf: n°logics : 044202510022149-001
n°dossier : 51250710

51530 MARDEUIL

PJ : références cadastrales

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 14/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 1.3719 ha à MARDEUIL (51530), VAUCIENNES (51480), VERNEUIL (51700), actuellement mises en valeur par LENIQUE ET FILS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250710** – logics n° 044202510022149-001, il est réputé complet à la date du 14/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **14/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SAS A&JB CASANOVA ROBINET demeurant à MARDEUIL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.3719 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51700 VERNEUIL	000 ZI 179	0.1050	LENIQUE VALERIE
51530 MARDEUIL	000 AV 390	0.2105	
	000 AV 169	0.0788	
	000 AM 819	0.0142	
	000 AM 817	0.0073	
	000 AM 815	0.0524	
	000 AM 805	0.0258	
	000 AM 582	0.0251	
	000 AM 202	0.0272	
51480 VAUCIENNES	000 OC 1406	0.4721	
	000 OC 373	0.0330	
	000 OC 372	0.0320	
	000 OC 365	0.0260	
	000 OC 364	0.0285	
	000 OC 363	0.0110	
	000 OC 99	0.0210	
	000 OC 98	0.0270	
	000 OC 97	0.0480	
	000 OC 96	0.0740	
	000 OC 95	0.0220	
	000 OC 94	0.0310	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 20/10/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel: ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

BETTINGER ALEXANDRE
10, rue du moulin

Réf: n°logics : 044202507250842-001
n°dossier : 51250718

08190 SAINT-GERMAINMONT

PJ : références cadastrales

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 15/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 302.8358 ha à BOULT-SUR-SUIPPE (51110), L'ECAILLE (08300), ROIZY (08190), SAULT-SAINT-REMY (08190), actuellement mises en valeur par SCEA BETTINGER. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51250718** – logics n° 044202507250842-001, il est réputé complet à la date du 15/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **15/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : BETTINGER ALEXANDRE demeurant à SAINT-GERMAINMONT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 302.8358 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51110 BOULT-SUR-SUIPPE	000 ZA 68	1.4453	GFA FOLTIER BETTINGER
	000 ZA 62	2.4431	
	000 ZA 60	0.0440	
	000 ZA 55	0.0149	
	000 OY 228	1.9806	
	000 OY 205	3.9853	
	000 OY 185	0.2230	
	000 OY 182	0.3545	
	000 OY 180	7.8459	
	000 OY 178	14.2504	
	000 OY 176	9.3283	
	000 OY 174	13.5540	
	000 OY 171	17.5330	
	000 OY 170	0.0500	
	000 OY 168	0.0120	
	000 OY 181	0.0402	
	000 OY 111	0.0065	
	000 OV 28	5.7830	
	000 OU 227	0.7420	
	000 OU 115	2.1460	
	000 OY 138	0.1400	BETTINGER COLETTE
	000 ZA 9	1.1130	
	000 OY 136	5.9462	
	000 OX 102	2.1880	BETTINGER GUY
	000 YE 7	14.4434	
	000 ZA 69	3.7417	GFA DE L'ERMITAGE
	000 ZA 61	2.0842	
	000 YE 11	9.1805	
	000 YE 8	3.1793	
	000 YE 5	11.9491	
	000 YE 4	2.7372	
	000 YE 3	11.9113	
	000 YE 1	11.9230	
	000 YD 16	3.5931	

	000 OY 229	100.7708	
	000 OD 7	0.0450	
08300 L'ECAILLE	000 ZE 46	0.3822	
	000 AK 145	0.0237	
	000 AK 140	0.0112	
08190 SAULT-SAINT-REMY	000 OC 698	5.8870	
	000 OC 697	2.0900	
	000 OC 690	1.8340	
	000 OC 689	0.9740	
	000 OC 688	0.3760	
08190 ROIZY	000 ZI 33	1.3820	GFA FOLTIER BETTINGER
	000 ZI 34	4.1930	
	000 ZI 29	15.0608	BETTINGER THIERRY
	000 ZI 35	3.6170	
	000 ZI 21	0.2771	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 20/10/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel: ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

SCEA PARIS DUCELLIER
35 CHEMIN DE RETORTAT

Réf: n°logics : 044202509252003
n°dossier : 51250719

51120 PEAS

PJ : références cadastrales

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 16/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 125.7709 ha à ALLEMANT (51120), BROYES (51120), PEAS (51120), SEZANNE (51120), actuellement mises en valeur par MAURY ALAIN, MAURY NOEL. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250719** – logics n° 044202509252003, il est réputé complet à la date du 16/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **16/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA PARIS DUCELLIER demeurant à PEAS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 125.7709 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51120 PEAS	000 ZA 21	1.7770	MAURY GUYOT David
	000 ZC 23	19.5355	
	000 ZH 6	2.5017	
	000 ZB 31	6.5900	
	000 ZE 12	0.6154	
	000 ZH 5	3.0134	
	000 ZC 12	6.2099	
	000 ZD 27	8.4216	
	000 ZD 28	17.1127	
	000 ZD 21	13.7855	
	000 ZH 17	15.5942	
	000 ZA 20	3.2390	
	000 ZA 49	0.0232	
	000 ZE 10	0.4204	
	000 ZE 11	0.3471	
51120 SEZANNE	000 ZD 46	2.5928	ADAM Christian PATE Christine
	000 ZD 45	9.6049	
51120 ALLEMANT	000 ZK 44	5.1285	
51120 BROYES	000 YB 46	0.6609	
	000 YB 47	1.4744	
	000 YB 49	1.0606	
	000 ZI 70	0.1920	
	000 ZM 235	0.7934	
	000 ZM 236	0.0448	
	000 ZB 70	0.7122	
	000 ZB 31	3.2150	
	000 YB 45	0.4982	
	000 YB 48	0.6066	BOURBON Michel

Châlons en Champagne, le 27/10/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel: ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

JARRY MATHÉO DANIEL DOMINIQUE
21 GRANDE RUE

Réf: n°logics : 044202510032170-002
n°dossier : 51250727

51260 BETHON

PJ : références cadastrales

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 18/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 3.0934 ha à BETHON (51260), CHARLY-SUR-MARNE (02310), ESSOYES (10360), actuellement mises en valeur par EARL LES BIENNES, JARRY DOMINIQUE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250727** – logics n° 044202510032170-002, il est réputé complet à la date du 18/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

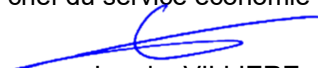
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **18/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : JARRY MATHÉO DANIEL DOMINIQUE demeurant à BETHON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.0934 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
02310 CHARLY-SUR-MARNE	163 ZC 513	0.7000	BELVEZE Christine LEBRUN Jean-Yves, Stéphane et Yvette
10360 ESSOYES	141 ZW 20	0.3500	JARRY Dominique
51260 BETHON	056 AD 96	0.0383	
	056 AD 102	0.0039	
	056 AD 458	0.4312	
	056 ZC 116	0.1550	
	056 ZH 49	1.4150	LENOIR Claude

Châlons en Champagne, le 27/10/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel: ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

COLLARD MONIQUE
13 RUE DES POINCONNIERS

Réf: n°logics : 044202507090545-001
n°dossier : 51250728

51160 AY-CHAMPAGNE

PJ : références cadastrales

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 18/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1784 ha à BLANCS-COTEAUX (51130), actuellement mises en valeur par COLLARD JACQUES. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250728** – logics n° 044202507090545-001, il est réputé complet à la date du 18/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

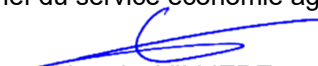
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **18/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : COLLARD MONIQUE demeurant à AY-CHAMPAGNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1784 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51130 BLANCS-COTEAUX	000 AB 64	0.0963	BENEL Isabelle
	000 AB 63	0.0821	COLLARD Florence



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 27/10/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel: ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

**Le Préfet
à**

SARL HERPHI
3 RUE DU CAPITAINE CHESNAIS

Réf: n°logics : 044202510092288-001
n°dossier : 51250730

51170 CHAUMUZY

PJ : références cadastrales

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 20/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres et vignes d'une superficie de 27.0035 ha à CHATILLON-SUR-MARNE (51700), CHAUMUZY (51170), actuellement mises en valeur par HERBELET JACQUES, THOMAS CAROLE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250730** – logics n° 044202510092288-001, il est réputé complet à la date du 20/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

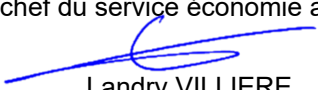
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SARL HERPHI demeurant à CHAUMUZY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 27.0035 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51170 CHAUMUZY	000 ZK 94	1.9230	HERBELET CHRISTIAN
	000 ZK 79	3.1680	
	000 ZK 31	2.8540	
	000 ZK 30	0.5170	
	000 ZI 15	3.7380	
	000 ZE 130	0.7660	
	000 ZE 129	0.8710	DAMBRON-HERBELET MARTINE
	000 ZC 19	1.5690	
	000 ZC 18	1.7640	
	000 ZB 33	2.8450	
	000 ZK 129	6.2493	
51700 CHATILLON-SUR-MARNE	000 AI 23	0.0347	PARIS JOSETTE
	000 AI 31	0.0324	
	000 AK 65	0.0054	
	000 AK 66	0.0051	
	000 AK 67	0.0072	
	000 AK 68	0.0170	
	000 AK 259	0.0402	
	000 AL 514	0.0302	
	000 AW 6	0.0423	
	000 AW 7	0.0909	
	000 AX 28	0.0426	
	000 AX 48	0.1222	
	000 AX 29	0.0381	
	000 AX 49	0.0006	
	000 AX 35	0.0256	
	000 AX 58	0.0378	
	000 AX 59	0.0348	
	000 AX 68	0.0599	
	000 AX 122	0.0722	

Châlons en Champagne, le 27/10/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel: ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

SCEV CHATILLON
2 RUE SAINT VINCENT

Réf: n°logics : 044202510202458
n°dossier : 51250734

51380 VILLERS-MARMERY

PJ : références cadastrales

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 20/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.8304 ha à VILLERS-MARMERY (51380), actuellement mises en valeur par DEVERLY CORINNE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250734** – logics n° 044202510202458, il est réputé complet à la date du 20/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

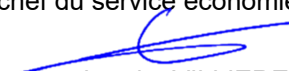
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEV CHATILLON demeurant à VILLERS-MARMERY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.8304 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51380 VILLERS-MARMERY	000 AA 74	0.3619	DEVERLY CORINNE
	000 OF 400	0.1165	
	000 OB 450	0.1058	
	000 OB 836	0.1653	
	000 OF 661	0.0809	

Châlons en Champagne, le 27/10/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel: ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

SCEV DE SAINT NICOLAS
7 grande rue saint nicolas

Réf: n°logics : 044202404173009-002
n°dossier : 51250735

51140 TRIGNY

PJ : références cadastrales

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 20/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 3.2815 ha à TRIGNY (51140), actuellement mises en valeur par PETITFRERE FRANCOISE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250735** – logics n° 044202404173009-002, il est réputé complet à la date du 20/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEV DE SAINT NICOLAS demeurant à TRIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.2815 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51140 TRIGNY	000 AT 391	0.2320	PONCELET Alban & Elerine PETITFRERE Christine
	000 AT 327	0.1744	PETITFRERE Christine
	000 AV 378	0.1523	
	000 AT 390	0.0985	
	000 AP 207	0.1180	
	000 AP 206	0.3600	
	000 AP 205	0.3200	
	000 AP 204	0.4000	
	000 AH 370	0.4901	
	000 AH 369	0.0049	
	000 AE 2	0.7008	
	000 AK 350	0.2000	SOC COOP VINICOLE DE TRIGNY ET PROUILLY
	000 AK 271	0.0218	
	000 AK 270	0.0087	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 27/10/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel: ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf: n°logics : 044202510202453
n°dossier : 51250736

PJ : références cadastrales

**Le Préfet
à**

MIMIN MATHILDE VALENTINE
3 rue de l'abreuvoir
5B 306

51100 REIMS

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 20/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0418 ha à CUCHERY (51480), actuellement mises en valeur par MIMIN GOUGELET NATHALIE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250736** – logics n° 044202510202453, il est réputé complet à la date du 20/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

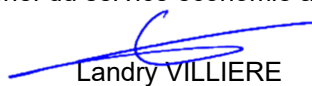
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20/02/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : MIMIN MATHILDE VALENTINE demeurant à REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0418 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51480 CUCHERY	000 AC 498	0.0418	MIMIN GOUGELET NATHALIE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 27/10/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel: ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

**Le Préfet
à**

KUSZCZAK DELPHINE MICHELLE
10 rue du centre

Réf: n°logics : 044202510202480
n°dossier : 51250738

51260 MARCILLY-SUR-SEINE

PJ : références cadastrales

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 20/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.2970 ha à BARBONNE-FAYEL (51120), actuellement mises en valeur par KUSZCZAK JEAN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250738** – logics n° 044202510202480, il est réputé complet à la date du 20/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

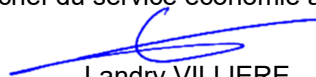
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20/02/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : KUSZCZAK DELPHINE MICHELLE demeurant à MARCILLY-SUR-SEINE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2970 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51120 BARBONNE-FAYEL	000 ZB 623	0.0437	KUSZCZAK DELPHINE MICHELLE
	000 ZB 621	0.2533	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 27/10/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel: ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

**Le Préfet
à**

SARL JADE ET GAUTIER
14 RUE DES GRISARDS
MORAINS

Réf: n°logics : 044202502247896-002
n°dossier : 51250740

51130 VAL-DES-MARAIS

PJ : références cadastrales

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 21/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 6.1393 ha à AY-CHAMPAGNE (51150), BERGERES-LES-VERTUS (51130), BLANCS-COTEAUX (51130), CHAMPILLON (51160), DIZY (51530), ESSOYES (10360), FONTAINE-DENIS-NUISY (51120), GLAND (02400), LE MESNIL-SUR-OGER (51190), MONT-SAINT-PERE (02400), SOULIERES (51130), VERT-TOULON (51130), VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNY (51130), actuellement mises en valeur par SCEV PERSON MARIE, THIERRY PERSON. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250740** – logics n° 044202502247896-002, il est réputé complet à la date du 21/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

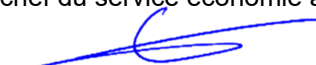
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **21/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SARL JADE ET GAUTIER demeurant à VAL-DES-MARAIS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 6.1393 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
02400 GLAND	000 ZE 5	0.2094	CHEVALIER GÉRARD
02400 MONT-SAINT-PERE	000 ZH 64	0.0823	PERSON THIERRY
10360 ESSOYES	000 ZL 78	0.3394	MALOISEAUX ASTRID
51130 BERGERES-LES-VERTUS	000 0B 839	0.1800	RUBIO RACHEL
	000 0B 1546	0.0759	SCEV THIERRY PERSON PERSON JADE
	000 0B 1548	0.0174	
	000 0B 1570	0.0022	
	000 0D 660	0.1295	PERSON THIERRY SCEV THIERRY PERSON
	000 0C 234	0.0792	LOPES CHANTAL
	000 0C 235	0.0270	
	000 0E 1367	0.0671	SARL JADE ET GAUTIER SCEV THIERRY PERSON
51130 BLANCS-COTEAUX	000 AZ 89	0.0445	STUTZ ROSELINE
	000 AI 19	0.0540	
	000 AO 137	0.1302	
	000 AW 61	0.0430	
	651 AA 39	0.0630	STUTZ CLOTILDE
	000 AI 76	0.0328	
	000 AO 136	0.1436	
	651 AA 38	0.0386	
	000 AN 278	0.1013	LANDREAT ASTRID
	000 AO 138	0.1828	STUTZ ELISABETH
	000 AW 71	0.0382	PERSON THIERRY
	000 AZ 87	0.0380	
	000 BA 273	0.0388	PERSON THIERRY & JADE
	000 BA 56	0.0068	LANDREAT JEAN-LUC
	000 BA 58	0.1012	
	000 CB 244	0.0333	HAZARD JEAN-CHARLES & RODOLPHE
	000 CB 245	0.0352	
	000 CB 249	0.0260	
	000 CB 255	0.0212	
	000 CB 256	0.0985	
	000 CB 291	0.0050	
	000 CB 293	0.0028	

	000 CB 295	0.0010	
	000 AE 62	0.0462	PERSON MARIE
	000 BD 156	0.0496	LASSAUSSE COLETTE PERSON MARIE
	000 BD 160	0.2594	
	000 AY 37	0.3081	
	000 AY 38	0.0195	
	000 CC 183	0.0871	LASSAUSSE COLETTE
	000 AL 301	0.0310	SCEV PERSON MARIE SARL JADE ET GAUTIER
51190 LE MESNIL-SUR-OGER	000 AM 341	0.0366	
51130 VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNY	000 OA 67	0.1300	THIEBAUX JACQUES
51130 VERT-TOULON	000 YX 53	0.1500	SCEV THIERRY PERSON
51530 DIZY	000 AC 196	0.1283	
51130 SOULIERES	000 ZA 103	0.9110	PERSON MARIE
51160 AY-CHAMPAGNE	000 OE 1036	0.0196	PERSON JADE
	000 OE 1037	0.0193	
	000 OE 1039	0.0358	
	000 OE 1040	0.0379	
	000 OE 1557	0.0055	
	000 OE 1559	0.0887	
51120 FONTAINE-DENIS-NUISY	000 ZI 148	0.4175	LASSAUSSE COLETTE PERSON MARIE
51160 CHAMPILLON	000 OA 1528	0.0680	
	000 OA 1620	0.6735	
	000 OA 508	0.0570	
	000 OA 1534	0.0705	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 27/10/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel: ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

**Le Préfet
à**

PERSON JADE
14 rue des Grisards
MORAINS

Réf: n°logics : 044202508041028-002
n°dossier : 51250741

51130 VAL-DES-MARAIS

PJ : références cadastrales

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 21/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 8.5493 ha à AY-CHAMPAGNE (51150), BERGERES-LES-VERTUS (51130), BLANCS-COTEAUX (51130), BROYES (51120), CHAMPILLON (51160), DIZY (51530), ESSOYES (10360), FONTAINE-DENIS-NUISY (51120), GLAND (02400), LE MESNIL-SUR-OGER (51190), MONT-SAINT-PERE (02400), SOULIERES (51130), VERT-TOULON (51130), VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNY (51130), actuellement mises en valeur par JADE ET GAUTIER, SCEV PERSON MARIE, SCEV THIERRY PERSON. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre société, il est enregistré sous le numéro **51250741** – logics n° 044202508041028-002, il est réputé complet à la date du 21/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

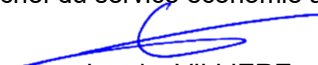
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **21/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : PERSON JADE demeurant à VAL-DES-MARAIS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 8.5493 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
02400 GLAND	000 ZE 5	0.2094	CHEVALIER GÉRARD
02400 MONT-SAINT-PERE	000 ZH 64	0.0823	PERSON THIERRY
	000 ZH 546	0.0657	PERSON HENRI
10360 ESSOYES	000 ZL 78	0.3394	MALOISEAUX ASTRID
51130 SOULIERES	000 ZA 103	0.9110	PERSON MARIE-FRANCE
51120 BROYES	000 ZK 123	0.5280	SARL JADE ET GAUTIER
51130 BERGERES-LES-VERTUS	000 0B 1044	0.0760	
	000 0B 839	0.1800	RUBIO RACHEL
	000 0B 1546	0.0759	SCEV THIERRY PERSON PERSON JADE
	000 0B 1548	0.0174	
	000 0B 1570	0.0022	
	000 0D 660	0.1295	SCEV THIERRY PERSON PERSON THIERRY
	000 0C 234	0.0792	LOPES CHANTAL
	000 0C 235	0.0270	
	000 0E 1367	0.0671	SARL JADE ET GAUTIER SCEV THIERRY PERSON
51130 BLANCS-COTEAUX	000 AZ 89	0.0445	
	000 BA 56	0.0068	LANDREAT JEAN-LUC
	000 BA 58	0.1012	
	000 CB 244	0.0333	HAZARD JEAN-CHARLES & RODOLPHE
	000 CB 245	0.0352	
	000 CB 249	0.0260	
	000 CB 255	0.0212	
	000 CB 256	0.0985	
	000 CB 291	0.0050	
	000 CB 293	0.0028	
	000 CB 295	0.0010	
	000 AN 278	0.1013	LANDREAT ASTRID
	000 AO 136	0.1436	STUTZ CLOTILDE
	000 AI 76	0.0328	
	651 AA 38	0.0386	
	000 AO 137	0.1302	STUTZ ROSELINE
	000 AI 19	0.0540	
	000 AW 61	0.0430	

	651 AA 39	0.0630	
	000 AO 138	0.1828	STUTZ ELISABETH
	000 AW 71	0.0382	PERSON THIERRY
	000 AZ 87	0.0380	
	000 CD 207	0.2325	SARL JADE ET GAUTIER
	000 AY 109	0.0044	
	000 AX 86	0.3079	
	000 AZ 88	0.1191	
	000 AY 108	0.0705	
	000 AY 110	0.0289	
	000 CD 285	0.0100	
	000 CD 286	0.0098	
	000 AI 85	0.2552	PERSON HENRI
	000 AL 86	0.0915	
	000 CB 52	0.0993	
	000 CC 180	0.1576	
	651 AB 70	0.0130	
	651 AB 71	0.1613	
	000 AE 62	0.0462	PERSON MARIE-FRANCE
	000 AY 37	0.3081	PERSON MARIE-FRANCE
	000 AY 38	0.0195	LASSAUSSE COLETTE
	000 BD 156	0.0496	
	000 BD 160	0.2594	
	000 AL 301	0.0310	SCEV PERSON MARIE SARL JADE ET GAUTIER
	000 CC 183	0.0871	LASSAUSSE COLETTE
	000 BA 273	0.0388	PERSON THIERRY & JADE
51160 AY-CHAMPAGNE	000 0E 1039	0.0358	PERSON JADE
	000 0E 1040	0.0379	
	000 0E 1557	0.0055	
	000 0E 1559	0.0887	
	000 0E 1036	0.0196	
	000 0E 1037	0.0193	
51130 VERT-TOULON	000 YX 53	0.1500	SCEV THIERRY PERSON
51530 DIZY	000 AC 196	0.1283	
51130 VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNY	000 OA 67	0.1300	THIEBAUX JACQUES
51190 LE MESNIL-SUR-OGER	000 AM 341	0.0366	SCEV PERSON MARIE SARL JADE ET GAUTIER
51120 FONTAINE-DENIS-NUISY	000 ZI 148	0.4175	LASSAUSSE COLETTE
51160 CHAMPILLON	000 OA 508	0.0570	PERSON MARIE-FRANCE

	000 0A 1534	0.0705	
	000 0A 1528	0.0680	
	000 0A 1620	0.6735	
	000 0A 2838	0.1456	PERSON HENRI
	000 0A 2840	0.0006	
	000 0A 753	0.0331	SARL JADE ET GAUTIER

Châlons en Champagne, le 27/10/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel: ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

SARL ROTHIER-MAILLIARD
3 PLACE DE LA REPUBLIQUE

Réf: n°logics : 044202510172436
n°dossier : 51250742

51380 VILLERS-MARMERY

PJ : références cadastrales

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 21/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.8268 ha à VILLERS-MARMERY (51380), actuellement mises en valeur par DEVERLY CORINNE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250742** – logics n° 044202510172436, il est réputé complet à la date du 21/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **21/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SARL ROTHIER-MAILLIARD demeurant à VILLERS-MARMERY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.8268 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51380 VILLERS-MARMERY	000 AB 339	0.0656	DEVERLY CORINNE
	000 0B 361	0.1057	
	000 0F 73	0.0762	
	000 0F 78	0.0956	
	000 0F 79	0.0359	
	000 0G 996	0.1548	
	000 0G 1105	0.2930	

Châlons en Champagne, le 27/10/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel: ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

SCEA CHAMPAGNE VINCENT PERSEVAL
6 ALLEE DE CHAMPAGNE

Réf: n°logics : 044202510102311-001
n°dossier : 51250747

51390 JOUY-LES-REIMS

PJ : références cadastrales

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 22/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1119 ha à VILLE-DOMMANGE (51390), actuellement mises en valeur par MOUGEOT-MAHUT MONIQUE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250747** – logics n° 044202510102311-001, il est réputé complet à la date du 22/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

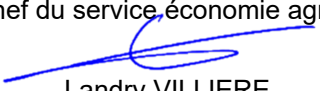
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **22/02/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA CHAMPAGNE VINCENT PERSEVAL demeurant à JOUY-LES-REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1119 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51390 VILLE-DOMMANGE	000 AI 118	0.1119	MOUGEOT-MAHUT MONIQUE

Châlons en Champagne, le 27/10/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel: ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

COPIN LUCILE
1 rue Alfred Bailly

Réf: n°logics : 044202504098954-005
n°dossier : 51250754

51700 DORMANS

PJ : références cadastrales

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 23/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.6940 ha à VANDIERES (51700), VERNEUIL (51700), actuellement mises en valeur par EARL CHAMPAGNE JACQUES COPIN ET FILS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250754** – logics n° 044202504098954-005, il est réputé complet à la date du 23/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

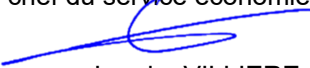
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **23/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : COPIN LUCILE demeurant à DORMANS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.6940 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51700 VERNEUIL	000 ZE 16	0.6730	BRION EUGÈNE
51700 VANDIERES	000 AK 275	0.0210	BELLIER SANDRA, CORALIE & CHRISTELLE

Châlons en Champagne, le 27/10/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel: ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

EARL ALEXANDRE RAT
10 rue du Clos des Moines

Réf: n°logics : 044202510242590
n°dossier : 51250760

51500 SERMIERS

PJ : références cadastrales

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 24/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.4109 ha à CHAMERY (51500), SERMIERS (51500), actuellement mises en valeur par MARTIN EVELYNE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250760** – logics n° 044202510242590, il est réputé complet à la date du 24/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **24/02/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL ALEXANDRE RAT demeurant à SERMIERS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.4109 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51500 CHAMERY	000 0B 571	0.1243	MARTIN EVELYNE
	000 0B 573	0.0163	
51500 SERMIERS	000 0A 203	0.0541	
	000 0B 1311	0.0925	
	000 0B 1312	0.0399	
	000 0B 1313	0.0471	
	000 0B 1314	0.0202	
	000 0B 1315	0.0118	
	000 0B 1316	0.0047	

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Châlons en Champagne, le 03/11/2025

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel: ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf: n°logics : 044202510262637
n°dossier : 51250770

PJ : références cadastrales

Le Préfet
à

SAS MAISON LHEUREUX
25 ROUTE DE MONTFLAMBERT
MANOIR DE MONTFLAMBERT

51160 MUTIGNY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 26/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0851 ha à MUTIGNY (51160), actuellement mises en valeur par FRUGIER THIERRY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250770** – logics n° 044202510262637, il est réputé complet à la date du 26/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **26/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SAS MAISON LHEUREUX demeurant à MUTIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0851 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51160 MUTIGNY	000 AC 586	0.0851	SAS MAISON LHEUREUX

Châlons en Champagne, le 03/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel: ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

PONSART JEROME MARCEL
3 RUE DE FONTENILLE

Réf: n°logics : 044202510222535-001
n°dossier : 51250775

51390 GERMIGNY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 27/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0200 ha à GERMIGNY (51390), actuellement mises en valeur par PONSART CLAUDE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250775** – logics n° 044202510222535-001, il est réputé complet à la date du 27/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **27/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : PONSART JEROME MARCEL demeurant à GERMIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0200 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51390 GERMIGNY	000 0A 826	0.0200	PONSART JOSETTE

Châlons en Champagne, le 03/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

SCEA DE SAINT ALBIN
2 ALLEE DU CHATEAU

**Réf : n°logics : 044202510292712
n°dossier : 51250777**

51260 ALLEMANCHE-LAUNAY-ET-SOYER

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 29/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 13.6453 ha à LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE (51260), MARCILLY-SUR-SEINE (51260), actuellement mises en valeur par DOYEN DAVID. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250777** – logics n° 044202510292712, il est réputé complet à la date du 29/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DE SAINT ALBIN demeurant à ALLEMANCHE-LAUNAY-ET-SOYER a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 13.6453 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51260 MARCILLY-SUR-SEINE	000 ZL 9	6.4041	DOYEN MICHEL
	000 ZL 10	2.5959	
	000 ZK 18	0.4920	
	000 ZK 19	0.1300	
51260 LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE	000 YB 20	1.5855	DOYEN FRANCIS
	000 YB 20 (j)	2.4378	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 03/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

**Le Préfet
à**

MICHEL BAPTISTE
7 rue basse des carrières

**Réf : n°logics : 044202510292715
n°dossier : 51250780**

51380 VERZY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 29/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.2202 ha à VERZY (51380), actuellement mises en valeur par CALLENS FRANCK. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250780** – logics n° 044202510292715, il est réputé complet à la date du 29/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : MICHEL BAPTISTE demeurant à VERZY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2202 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51380 VERZY	000 AC 296	0.0285	LARDENNOIS PIERRE
	000 AC 297	0.1267	
	000 AO 75	0.0650	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 03/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

LECHAT EMELYNE PAULINE
19 grande rue

**Réf : n°logics : 044202509211896-001
n°dossier : 51250781**

51130 GERMINON

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 29/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 0.7184 ha à COMPERTRIX (51510), actuellement inexploitées . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250781** – logics n° 044202509211896-001, il est réputé complet à la date du 29/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LECHAT EMELYNE PAULINE demeurant à GERMINON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.7184 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51510 COMPERTRIX	000 AD 101	0.0272	COMMUNE DE COMPERTRIX
	000 AD 102	0.0495	
	000 AD 95	0.2299	
	000 AD 96	0.0021	
	000 AD 94	0.4097	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 03/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

**Le Préfet
à**

PONSART AMELIE MADELEINE JOSETTE
22-24 rue Haute

**Réf : n°logics : 044202510232586
n°dossier : 51250783**

51170 CRUGNY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 30/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0200 ha à GERMIGNY (51390), actuellement mises en valeur par DERVIN CLAUDE JOELLE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250783** – logics n° 044202510232586, il est réputé complet à la date du 30/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : PONSART AMELIE MADELEINE JOSETTE demeurant à CRUGNY
a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0200 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51390 GERMIGNY	000 0A 974	0.0200	PONSART JOSETTE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 17/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Sandy MARCEAUX
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Monsieur GRELLET ALEXANDRE
7 RUE DE LA MAIRIE

**Réf : n°logics : 044202510312795
n°dossier : 51250788**

51130 ROUFFY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 31/10/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.5043 ha à CHAVOT-COURCOURT (51530), CUIS (51530), PIERRY (51530), actuellement mises en valeur par DORLINA. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51250788**—logics n° 044202510312795, il est réputé complet à la date du 31/10/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/02/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GRELLET ALEXANDRE demeurant à ROUFFY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5043 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51530 CHAVOT-COURCOURT	000 0A 1142	0.0003	EARL DORLINA
	000 0A 1143	0.0278	
	000 0A 1650	0.0020	
	000 0A 1796	0.0012	
	000 0A 1798	0.0174	
51530 CUIS	000 0C 522	0.0371	
	000 0C 1187	0.0239	
	000 0C 1188	0.2487	
51530 PIERRY	000 0B 179	0.1459	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 17/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par : Sandy MARCEAUX
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

**Le Préfet
à**

Monsieur GREGOIRE CÉDRIC
24 Rue du Général Leclerc

**Réf : n°logics : 044202510152391-002
n°dossier : 51250790**

51480 VAUCIENNES

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 01/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 2.9134 ha à VAUCIENNES (51480), actuellement mises en valeur par CHAMPAGNE PAULIN-LEMAIRE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250790** – logics n° 044202510152391-002, il est réputé complet à la date du 01/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **01/03/2026**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GREGOIRE CÉDRIC demeurant à VAUCIENNES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.9134 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51480 VAUCIENNES	000 0A 413	0.0215	Monsieur LEMAIRE Janick et Madame LEMAIRE Catherine
	000 0A 414	0.0215	
	000 0A 415	0.0110	
	000 0A 416	0.1510	
	000 0A 419	0.0310	
	000 0A 420	0.0600	
	000 0A 421	0.1150	
	000 0A 422	0.0310	
	000 0A 423	0.0465	
	000 0A 424	0.0165	
	000 0A 425	0.0270	
	000 0A 426	0.0300	
	000 0A 427	0.0100	
	000 0A 428	0.0200	
	000 0A 429	0.0585	
	000 0A 432	0.0100	
	000 0A 433	0.0100	
	000 0B 137	0.0600	
	000 0B 138	0.0325	
	000 0C 1264	0.0183	
	000 0C 1266	0.0151	
	000 0B 139	0.0340	
	000 0B 140	0.0380	
	000 0B 141	0.0185	
	000 0B 142	0.0605	
	000 0B 143	0.0195	
	000 0B 144	0.0215	
	000 0B 203	0.0430	
	000 0B 204	0.0245	
	000 0B 205	0.0250	
	000 0B 206	0.0230	
	000 0B 207	0.0215	
	000 0B 208	0.0290	
	000 0B 209	0.0285	

	000 0B 210	0.0525	
	000 0C 275	0.0205	EARL CHAMPAGNE PAULIN-LEMAIRE
	000 0C 276	0.0120	
	000 0C 327	0.0280	
	000 0C 328	0.0860	Monsieur LEMAIRE Janick et Madame LEMAIRE Catherine
	000 0C 329	0.0560	
	000 0C 330	0.0655	
	000 0A 431	0.0620	
	000 0C 128	0.0350	
	000 0C 783	0.0100	EARL CHAMPAGNE PAULIN-LEMAIRE
	000 0C 1142	0.0363	
	000 0C 130	0.0285	
	000 0C 324	0.0265	Monsieur LEMAIRE Janick et Madame LEMAIRE Catherine
	000 0C 325	0.0300	
	000 0C 388	0.0190	
	000 0C 389	0.0540	
	000 0C 390	0.0410	
	000 0C 391	0.0490	
	000 0C 397	0.0335	
	000 0C 398	0.0180	
	000 0C 399	0.0150	
	000 0C 400	0.0140	
	000 0C 403	0.0705	
	000 0C 404	0.0290	
	000 0C 603	0.0480	
	000 0C 609	0.0010	
	000 0C 610	0.0260	
	000 0C 611	0.0140	
	000 0C 614	0.0010	
	000 0C 615	0.0370	
	000 0C 616	0.0645	
	000 0C 617	0.0010	
	000 0C 742	0.0205	EARL CHAMPAGNE PAULIN-LEMAIRE
	000 0C 743	0.0180	Monsieur et Madame LEMAIRE JANICK ET CATHERINE
	000 0C 1023	0.0230	EARL CHAMPAGNE PAULIN-LEMAIRE
	000 0C 1031	0.0230	
	000 0C 1032	0.0235	
	000 0C 1033	0.0320	

	000 0C 1034	0.0105	
	000 0C 1170	0.0153	
	000 0C 1218	0.0236	Monsieur LEMAIRE Janick et Madame LEMAIRE Catherine
	000 0C 1219	0.0158	
	000 0C 1221	0.0367	
	000 0C 1224	0.0026	
	000 0C 326	0.0290	
	000 0C 408	0.0435	
	000 0A 325	0.0360	
	000 0B 1003	0.0300	
	000 0C 240	0.0325	EARL CHAMPAGNE PAULIN- LEMAIRE
	000 0C 785	0.0490	
	000 0A 393	0.0265	Monsieur LEMAIRE Janick et Madame LEMAIRE Catherine
	000 0A 394	0.0230	
	000 0A 395	0.0125	
	000 0A 396	0.0255	
	000 0C 1143	0.0732	EARL CHAMPAGNE PAULIN- LEMAIRE
	000 0A 392	0.0210	Monsieur LEMAIRE Janick et Madame LEMAIRE Catherine



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 17/11/2025

Service Économie Agricole

Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Sandy MARCEAUX
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Le Préfet

à

SCEV RODEZ
4 rue de ISSE

Réf : n°logics : 044202510082254-001
n°dossier : 51250793

51150 AMBONNAY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 03/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.3799 ha à AMBONNAY (51150), actuellement mises en valeur par SECONDE NICOLAS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250793** – logics n° 044202510082254-001, il est réputé complet à la date du 03/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **03/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEV RODEZ demeurant à AMBONNAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3799 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51150 AMBONNAY	000 AH 115	0.0944	Monsieur BRASSEUR PASCAL Madame BRASSEUR VALÉRIE Madame PAULET CATHERINE Monsieur PAULET LAURENT Madame PAULET MARIE Monsieur PAULET MICHEL Monsieur PAULET OLIVIER
	000 AD 70	0.2855	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 17/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Sandy MARCEAUX
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Monsieur HUBAIL NICOLAS
36 Grande Rue

**Réf : n°logics : 044202502057545-002
n°dossier : 51250798**

51340 VOUILLERS

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 03/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 210.7968 ha à CHEMINON (51250), GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT (51290), LA PORTE DU DER (52220), PLANRUPT (52220), RIVES DERVOISES (52220), SAINT-EULIEN (52100), SOMMEVOIRE (52220), VOUILLERS (51340), actuellement mises en valeur par SCEA HUBAIL GILLES. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51250798** – logics n° 044202502057545-002, il est réputé complet à la date du 03/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **03/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur HUBAIL NICOLAS demeurant à VOUILLERS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 210.7968 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
52220 RIVES DERVOISES	296 ZA 15	1.7000	Monsieur HUBAIL Gilles
	296 ZL 19	2.5120	Monsieur HUBAIL Nicolas
51340 VOUILLERS	000 ZC 15	7.8280	Monsieur HUBAIL Gilles Monsieur HUBAIL Noé
	000 ZC 17 (A)	5.9418	Monsieur HUBAIL Gilles
	000 ZC 17 (B)	3.5163	Monsieur HUBAIL Nicolas
	000 ZA 4 (B)	1.5587	Madame FERRON Romane
	000 ZA 20	0.2980	
	000 ZA 10	5.9410	Monsieur HUBAIL Gilles Monsieur HUBAIL Nicolas
	000 ZH 117 (B)	1.5800	Madame FERRON Romane
	000 ZH 117 (A)	0.8416	
	000 ZH 101	0.0232	Commune de VOUILLERS
	000 ZH 97 (B)	1.3993	Madame FERRON Romane
	000 ZH 97 (A)	2.2357	
	000 ZH 96	0.1300	Commune de VOUILLERS
	000 ZH 95 (B)	0.1208	Madame FERRON Romane
	000 ZH 95 (A)	0.7180	
	000 ZH 94	0.1162	Commune de VOUILLERS
	000 ZH 93	0.0287	Monsieur HUBAIL Gilles Monsieur HUBAIL Nicolas
	000 ZH 91 (K)	6.9368	
	000 ZH 91 (J)	6.9368	
	000 ZH 51	0.2570	Commune de VOUILLERS
	000 ZH 42	4.8840	Monsieur HUBAIL Gilles Monsieur HUBAIL Nicolas
	000 ZH 14	3.6030	
	000 ZH 4	2.9510	Madame FERRON Romane
	000 ZH 3	1.7820	Monsieur HUBAIL Gilles
	000 ZE 60	6.3247	Monsieur HUBAIL Gilles Monsieur HUBAIL Noé
	000 ZE 56	2.3120	Monsieur HUBAIL Gilles Monsieur HUBAIL Nicolas

	000 ZE 55	2.5060	Monsieur HUBAIL Gilles Monsieur HUBAIL Noé
	000 ZE 45	1.3030	Madame LARDENOIS Anne
	000 ZE 26	2.3470	Monsieur HUBAIL Gilles Monsieur HUBAIL Noé
	000 ZD 1	1.8240	Monsieur HUBAIL Gilles Monsieur HUBAIL Tom
	000 ZC 53	2.1959	
	000 ZC 23 (C)	0.2920	Monsieur HUBAIL Gilles Monsieur HUBAIL Nicolas
	000 ZC 23 (B)	2.8760	
	000 ZC 23 (A)	2.0920	
	000 ZC 16 (B)	0.4597	Madame LARDENOIS Anne
	000 ZC 16 (A)	2.3943	
	000 ZC 14 (A)	0.7751	Commune de VOUILLEERS
	000 ZB 70	0.6170	Monsieur HUBAIL Gilles Monsieur HUBAIL Tom
	000 ZB 69	4.4360	
	000 ZB 67 (B)	0.3574	
	000 ZB 67 (A)	3.9216	
	000 ZB 44	0.2000	
	000 ZB 29	1.0370	Monsieur HUBAIL Gilles Monsieur HUBAIL Nicolas
	000 ZB 28	0.5910	Monsieur HUBAIL Gilles
	000 ZA 36	2.0664	Monsieur HUBAIL Tom
	000 ZA 11	5.1040	Madame LARDENOIS Anne
	000 ZA 5	2.7700	Monsieur HUBAIL Gilles
	000 AB 167	0.3476	Commune de VOUILLEERS
	000 AB 128	0.0624	
	000 0A 65	2.1312	Monsieur HUBAIL Gilles Monsieur HUBAIL Tom
	000 ZA 4 (A)	2.9013	Madame FERRON Romane
	000 ZC 17 (C)	4.7309	Monsieur HUBAIL Gilles Monsieur HUBAIL Nicolas
52100 SAINT-EULIEN	000 ZA 32	0.1980	Monsieur HUBAIL Gilles Monsieur HUBAIL Nicolas
52220 PLANRUPT	000 XE 1 (L)	1.9792	Madame JEANSON Josette
	000 XE 54 (J)	1.4835	
	000 XE 54 (K)	1.4836	
	000 XD 11 (A)	5.8917	
	000 XE 1 (J)	5.9376	

	000 XE 1 (K)	1.9792	
	000 XH 16	1.8600	Monsieur HUBAIL Gilles
	000 XH 17	0.7490	
	000 XH 26 (AK)	0.4430	Madame PREAU Marie-Josephe
	000 XH 27	0.7560	
	000 XH 67 (K)	12.4053	Monsieur CLEMENT Jean-Claude
	000 XH 67 (J)	6.2027	
52220 LA PORTE DU DER	000 ZC 2	1.7540	Monsieur AREZES Lucien Madame DUPONT Manon Madame AREZES Marie Bénédicte Madame BUISSON Anne Claire Madame VILANI Lina Monsieur VILANI Lois Monsieur VILANI Mahe Monsieur DIENST Loue
	427 ZI 3 (J)	1.2450	Monsieur HUBAIL Gilles Monsieur HUBAIL Nicolas
	000 ZB 2 (K)	1.9995	Monsieur HUBAIL Gilles
	000 ZB 2 (J)	1.9995	
	000 ZB 1	1.3200	Monsieur AREZES Lucien Madame DUPONT Manon Madame AREZES Marie Bénédicte Madame BUISSON Anne Claire Madame VILANI Lina Monsieur VILANI Lois Monsieur VILANI Mahe Monsieur DIENST Loue
	427 ZI 3 (K)	0.4150	Monsieur HUBAIL Gilles Monsieur HUBAIL Nicolas
52220 SOMMEVOIRE	000 AE 41 (J)	1.2600	Monsieur HUBAIL Gilles
	000 AE 41 (K)	2.1872	
	000 ZE 1	2.4800	
	000 ZE 2 (AJ)	0.8181	
	000 ZL 15 (AK)	4.9633	
	000 ZL 15 (AJ)	2.4817	
	000 ZE 17 (K)	7.3166	
	000 ZE 17 (J)	3.6584	
	000 ZE 2 (AK)	1.6361	
51290 GIFFAUMONT-	000 ZI 20 (J)	3.5660	Monsieur HUBAIL Gilles
	000 ZI 20 (K)	3.5660	

CHAMPAUBERT	000 ZI 21	0.2840	Monsieur HUBAIL Nicolas
51250 CHEMINON	000 ZE 75	3.6622	

Châlons en Champagne, le 17/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par : Sandy MARCEAUX
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202508291476-003
n°dossier : 51250805

**Le Préfet
à**

Monsieur ADAM CAMILLE
22 boulevard Jamin
1er étage

51100 REIMS

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 04/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 495.9502 ha à CHENIERS (51510), GERMINON (51130), SOUDRON (51320), VATRY (51320), VILLESENEUX (51130), actuellement mises en valeur par la SCEA DU LAVA. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51250805** – logics n° 044202508291476-003, il est réputé complet à la date du 04/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **04/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur ADAM CAMILLE demeurant à REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 495.9502 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51130 VILLESENEUX	000 0C 96	4.0366	Madame HERMARD Micheline Monsieur MARTIN Bruno Madame MARTIN Catherine Madame MARTIN Delphine Madame MARTIN Patricia
	000 ZN 14	4.1185	Madame ADAM Pascale
	000 ZM 19	7.9660	Monsieur et Madame GRIFFON François
	000 ZM 18	7.0030	
	000 ZM 17	1.4460	
	000 0C 282	0.2678	Monsieur ADAM Patrick Madame ADAM Isabelle Madame ADAM Josette
	000 ZN 25	1.2096	M. ET MME ADAM PATRICK ET PASCALE
	000 0C 284	0.1162	Monsieur ADAM Patrick Madame ADAM Isabelle Madame ADAM Josette
	000 ZN 24	1.9793	Monsieur FRAPART Fabien
	000 ZN 5	11.1950	Monsieur ADAM Patrick Madame ADAM Pascale
	000 ZL 36	0.0641	Madame ADAM Pascale
	000 ZL 35	12.9809	
	000 0C 321	0.4164	Madame HERMARD Micheline Monsieur MARTIN Bruno Madame MARTIN Catherine Madame MARTIN Delphine Madame MARTIN Patricia
	000 0C 194	13.4581	
	000 0C 148	24.7070	
	000 0C 146	0.1000	
	000 0C 110	0.1305	
	000 0C 320	0.2343	GFA DE MILOU
	000 0C 309	14.6220	
	000 0C 307	0.3581	
	000 0C 290	34.8173	
	000 0C 288	9.5069	
	000 0C 241	0.0355	Monsieur ADAM Patrick Madame ADAM Isabelle Madame ADAM Josette
	000 0C 227	0.2629	
	000 0C 14	4.7820	

	000 0C 6	0.3010	GFA DE MILOU
51555 VATRY	000 ZH 12	8.3230	Madame ADAM Josette
	000 ZD 24	0.0742	
	000 ZD 10	14.4980	Monsieur ADAM Patrick Madame ADAM Isabelle Madame ADAM Josette
	000 ZD 27	10.2089	Madame ADAM Josette
	000 ZD 25	0.1388	
	000 ZD 11	1.6580	Monsieur ADAM Patrick Madame ADAM Isabelle Madame ADAM Josette
51320 SOUDRON	000 YA 10	7.7220	Monsieur ADAM Patrick Madame ADAM Isabelle Madame ADAM Josette
	000 0A 826	33.9758	
	000 0A 815	0.0508	
	000 0A 800	1.9209	
	000 0A 824	10.7560	
	000 0A 790	67.1340	GFA DU LAVA
	000 0A 737	0.4660	
	000 YB 32	13.1210	Madame LEMOINE Bernadette
	000 YD 10	0.3402	Madame ADAM Josette
	000 YA 9	1.4320	Monsieur ADAM Patrick Madame ADAM Isabelle Madame ADAM Josette
	000 0A 825	30.9398	
	000 0A 823	0.2541	
	000 0A 818	4.5539	
	000 0A 804	11.0101	M. ET MME ADAM PATRICK ET PASCALE
	000 0A 794	0.0289	Monsieur ADAM Patrick Madame ADAM Isabelle Madame ADAM Josette
	000 0A 735	1.3796	GFA DU LAVA
	000 ZX 6	6.9180	Madame LEMOINE Bernadette
	000 ZX 5	11.3480	
	000 ZW 123	1.4000	Monsieur et Madame GRIFFON François
	000 ZW 59	13.5360	
	000 YT 28	1.0050	Madame LEMOINE Bernadette
	000 YS 20	0.2767	
	000 YS 2	0.4046	Monsieur et Madame GRIFFON François
	000 YS 1	0.3376	
	000 YD 16	3.6775	Madame LEMOINE Bernadette
	000 YD 15	10.5169	
51510 CHENIERS	000 ZV 36	1.0048	GFA DU LAVA

	000 ZT 12	5.5667	Monsieur et Madame GRIFFON François
	000 ZT 11	5.0903	
	000 ZT 10	2.9313	
51130 GERMINON	000 ZE 58	2.4156	Madame HERMARD Micheline Monsieur MARTIN Bruno Madame MARTIN Catherine Madame MARTIN Delphine Madame MARTIN Patricia
	000 ZE 43	0.1128	
	000 YC 23	0.1903	Madame ADAM Josette
	000 YC 22	48.3314	
	000 YC 21	0.4765	Monsieur ADAM Patrick Madame ADAM Isabelle Madame ADAM Josette
	000 YC 18	3.9234	
	000 YC 17	0.3858	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 17/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par : Sandy MARCEAUX
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

**Le Préfet
à**

EARL THOMAS OUDIN
5 rue de Beine

**Réf : n°logics : 044202509221903-006
n°dossier : 51250806**

51420 NOGENT-L'ABBESSE

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 04/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres et vignes d'une superficie de 20.3420 ha à BEINE-NAUROY (51490), NOGENT-L'ABBESSE (51420), PEVY (51140), actuellement mises en valeur par HUET DAVID, OUDIN GILLES. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre constitution de société, il est enregistré sous le numéro **51250806** – logics n° 044202509221903-006, il est réputé complet à la date du 04/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **04/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL THOMAS OUDIN demeurant à NOGENT-L'ABBESSE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 20.3420 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51490 BEINE-NAUROY	000 ZA 40	2.3640	Monsieur OUDIN Gilles
51420 NOGENT-L'ABBESSE	000 AD 7	0.0263	Monsieur OUDIN Gilles Monsieur OUDIN Léandre
	000 0A 984	0.0845	Monsieur OUDIN Gilles
	000 0H 531	0.0502	Monsieur OUDIN Gilles Monsieur OUDIN Léandre
	000 0U 54	0.5186	Monsieur OUDIN Thomas Monsieur OUDIN Gilles
	000 AD 8	0.0228	Monsieur OUDIN Gilles Monsieur OUDIN Léandre
	000 AE 60	0.0504	Monsieur OUDIN Thomas Monsieur OUDIN Gilles
	000 AH 319	0.1553	Monsieur OUDIN Gilles Monsieur OUDIN Léandre
	000 AI 366	0.0510	
	000 AI 651	0.0085	
	000 ZE 3	3.6582	Monsieur OUDIN Gilles
	000 ZM 40	0.1191	Madame OUDIN Aline Monsieur OUDIN Gilles
	000 ZM 73	3.6975	Monsieur OUDIN Gilles
	000 ZM 74	4.7670	
	000 AI 365	0.0535	Monsieur OUDIN Gilles Monsieur OUDIN Léandre
	000 ZC 43 (J)	1.9983	Monsieur OUDIN Gilles
	000 ZC 43 (K)	1.9984	
	000 AE 113	0.0673	Monsieur OUDIN Thomas Monsieur OUDIN Gilles
	000 AE 114	0.0407	
	000 AE 398	0.0062	
	000 0X 90	0.0486	Monsieur OUDIN Thomas
	000 0X 129	0.0832	
	000 AH 29	0.0437	
51140 PEVY	000 0A 710	0.2795	
	000 ZM 44	0.1492	

Châlons en Champagne, le 17/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Sandy MARCEAUX
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

EARL DENEUFCHATEL
6 RUE DE GIVRY

**Réf : n°logics : 044202509111702-001
n°dossier : 51250809**

51130 LOISY-EN-BRIE

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 04/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.4114 ha à BERGERES-LES-VERTUS (51130), BLANCS-COTEAUX (51130), LOISY-EN-BRIE (51130), actuellement inexploitées . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250809** – logics n° 044202509111702-001, il est réputé complet à la date du 04/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **04/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DENEUFCHATEL demeurant à LOISY-EN-BRIE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.4114 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51130 BLANCS-COTEAUX	000 AW 108	0.0592	VANDIER JEANNETTE VANDIER SYLVIE VANDIER CATHERINE
	000 CD 75	0.0683	
	000 CD 110	0.0969	
51130 LOISY-EN-BRIE	000 X 336	0.1025	Monsieur DENEUFCHATEL Léo
51130 BERGERES-LES-VERTUS	000 0B 1719	0.0225	
	000 0B 1720	0.0620	

Châlons en Champagne, le 19/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Sandy MARCEAUX
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

SCEA DE WATIGNY
16 FAUBOURG DE LA NEUVILLE

**Réf : n°logics : 044202510142374-002
n°dossier : 51250813**

51220 CORMICY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 05/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 8.3982 ha à CORMICY (51220), actuellement inexploitées . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250813** – logics n° 044202510142374-002, il est réputé complet à la date du 05/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **05/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DE WATIGNY demeurant à CORMICY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 8.3982 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51220 CORMICY	000 0F 476	0.0470	Madame LEMAL Camille Monsieur LEMAL Florian
	000 0F 993	0.1240	
	000 0F 1016	0.0420	
	000 0F 1002	0.0350	
	000 0F 1003	0.0600	
	000 0F 1004	0.0670	
	000 0F 1007	0.0320	
	000 0F 1008	0.0530	
	000 0F 1009	0.0690	
	000 0F 1010	0.0680	
	000 0F 1013	0.7195	
	000 0F 1014	0.0320	
	000 0F 1015	0.0520	
	000 0F 1146	0.0965	
	000 0F 1159	0.0252	
	000 0F 1184	0.0770	
	000 0F 1185	0.1800	
	000 0F 465	0.0710	
	000 0F 466	0.1210	
	000 0F 467	0.0570	
	000 0F 468	0.0620	
	000 0F 469	0.1750	
	000 0F 470	0.0670	
	000 0F 472	0.0340	
	000 0F 473	0.0680	
	000 0F 474	0.0475	
	000 0F 475	0.0560	
	000 0F 477	0.2325	
	000 0F 478	0.0390	
	000 0F 479	0.1460	
	000 0F 480	0.0600	
	000 0F 481	0.0550	
	000 0F 482	0.0550	
	000 0F 484	0.1170	

	000 0F 485	0.1170	
	000 0F 486	0.1630	
	000 0F 487	0.0850	
	000 0F 489	0.0400	
	000 0F 490	0.0800	
	000 0F 491	0.0600	
	000 0F 492	0.0305	
	000 0F 493	0.0300	
	000 0F 957	0.0880	
	000 0F 958	0.6175	
	000 0F 959	0.0520	
	000 0F 961	0.0295	
	000 0F 962	0.0785	
	000 0F 963	0.5615	
	000 0F 965	0.0275	
	000 0F 966	0.0560	
	000 0F 969	0.0215	
	000 0F 971	0.0280	
	000 0F 972	0.0400	
	000 0F 973	0.0200	
	000 0F 974	0.0360	
	000 0F 975	0.0370	
	000 0F 976	0.0350	
	000 0F 977	0.0925	
	000 0F 978	0.0285	
	000 0F 979	0.0865	
	000 0F 980	0.5095	
	000 0F 982	0.2030	
	000 0F 983	0.1270	
	000 0F 985	0.1240	
	000 0F 986	0.0400	
	000 0F 988	0.1240	
	000 0F 989	0.0600	
	000 0F 990	0.0580	
	000 0F 991	0.0870	
	000 0F 992	0.0320	
	000 0F 994	0.0870	
	000 0F 996	0.0520	
	000 0F 995	0.0330	
	000 0F 997	0.2315	

	000 0F 998	0.4870	
	000 0F 967	0.2950	
	000 0F 968	0.0650	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 17/11/2025

Service Économie Agricole

Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Sandy MARCEAUX
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Le Préfet

à

Madame TRENTI FIONA
136 BOULEVARD POMMERY

Réf : n°logics : 044202509101668
n°dossier : 51250817

51100 REIMS

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 06/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.7728 ha à MAILLY-CHAMPAGNE (51500), SILLERY (51500), VERZENAY (51360), actuellement mises en valeur par SCEV CHARDONNET-DECOTTE, TRENTI THIBAUT SEBASTIEN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250817** – logics n° 044202509101668, il est réputé complet à la date du 06/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **06/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame TRENTI FIONA demeurant à REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.7728 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51360 VERZENAY	000 AV 176	0.1671	Monsieur CHARDONNET PHILIPPE
	000 AP 73	0.1040	
51500 MAILLY-CHAMPAGNE	000 AH 736	0.1344	
	000 AH 728	0.0011	
	000 AC 85	0.1494	
51500 SILLERY	000 OD 360	0.0290	
	000 OD 227	0.1878	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 12/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Sandy MARCEAUX
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

SCEV DOMAINES DE CHAMPAGNE
21 BOULEVARD LUNDY

**Réf : n°logics : 044202509191876-003
n°dossier : 51250818**

51100 REIMS

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 06/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 6.5713 ha à BEAUMONT-SUR-VESLE (51360), CUMIERES (51480), DAMERY (51480), HAUTVILLERS (51160), VERZENAY (51360), VERZY (51380), actuellement mises en valeur par ANCHE CORINNE, SOC CIV VITICOLE DE BOULEUSE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250818** – logics n° 044202509191876-003, il est réputé complet à la date du 06/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **06/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEV DOMAINES DE CHAMPAGNE demeurant à REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 6.5713 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51380 VERZY	000 AP 20	0.1012	Monsieur VAUTIER Michel Monsieur VAUTIER Damien
	000 AH 78	0.3209	
51360 VERZENAY	000 AT 44	0.1705	
	000 AH 124	0.1164	
	000 AH 122	0.1056	
51360 BEAUMONT-SUR-VESLE	000 OZ 171	0.0536	
	000 OV 87	0.0408	
51480 DAMERY	000 AN 206	0.0683	SCEV DOMAINES DE CHAMPAGNE
	000 AN 210	0.1525	
	000 AN 211	0.1174	
	000 AN 212	0.0462	
51160 HAUTVILLERS	000 AL 326	0.0859	
	000 AL 539	0.1357	
	000 AM 336	0.4969	
	000 AL 471	0.0481	
	000 AL 23	0.0230	
	000 AL 53	0.0448	
	000 AL 29	0.1366	
	000 AL 47	0.0206	
	000 AL 48	0.0252	
	000 AL 49	0.3362	
	000 AL 51	0.0496	
51480 CUMIERES	000 AB 446	0.0030	
	000 AC 114	0.4780	
	000 AC 231	0.0497	
	000 AC 232	0.0428	
	000 AC 233	0.0855	
	000 AC 234	0.0510	
	000 AC 235	0.1117	
	000 AC 236	0.1068	
	000 AC 237	0.0254	
	000 AC 238	0.0372	
	000 AC 239	0.0808	
	000 AC 240	0.0383	

	000 AC 241	0.0349	
	000 AC 242	0.0697	
	000 AC 243	0.0201	
	000 AC 245	0.0358	
	000 AC 246	0.0152	
	000 AC 247	0.0612	
	000 AC 249	0.0241	
	000 AC 250	0.0254	
	000 AC 251	0.0921	
	000 AC 255	0.0434	
	000 AC 256	0.0300	
	000 AC 257	0.0649	
	000 AB 915	0.7194	
	000 AB 447	0.0559	
	000 AB 643	0.0576	
	000 AC 177	0.0328	
	000 AC 178	0.0368	
	000 AC 179	0.0977	
	000 AC 188	0.0345	
	000 AC 708	0.0507	
	000 AC 709	0.0061	
	000 AC 430	0.1121	
	000 AC 431	0.0958	
	000 AC 432	0.1047	
	000 AC 565	0.0219	
	000 AC 629	0.0423	
	000 AC 630	0.0052	
	000 AC 631	0.0055	
	000 AC 632	0.0072	
	000 AC 633	0.0059	
	000 AC 79	0.0388	Société Civile de Bouleuse
	000 AB 967	0.1530	
	000 AB 965	0.4379	
	000 AB 966	0.0231	
	000 AC 958	0.0136	SCEV DOMAINES DE CHAMPAGNE
	000 AC 949	0.0132	
	000 AI 1079	0.0262	
	000 AI 1080	0.0504	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 17/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

EARL JOLY CHAMPAGNE
16 ROUTE DE PARIS

**Réf : n°logics : 044202509101667-002
n°dossier : 51250823**

51700 TROISSY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 07/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0453 ha à FLEURY-LA-RIVIERE (51480), actuellement mises en valeur par PETIT LAURENCE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250823** – logics n° 044202509101667-002, il est réputé complet à la date du 07/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **07/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL JOLY CHAMPAGNE demeurant à TROISSY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0453 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51480 FLEURY-LA-RIVIERE	000 AH 804	0.0229	JOLY MAXIMILIEN VATEL ELODIE
	000 AH 81	0.0224	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 17/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

**Le Préfet
à**

PICHELIN CELINE SIMONE ANDRÉE
42 bis Avenue Paul Doumer

**Réf : n°logics : 044202509272043-002
n°dossier : 51250825**

51700 MAREUIL-LE-PORT

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 07/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.2777 ha à MAREUIL-LE-PORT (51700), actuellement mises en valeur par PICHELIN FRANCIS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250825** – logics n° 044202509272043-002, il est réputé complet à la date du 07/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **07/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : PICHELIN CELINE SIMONE ANDRÉE demeurant à MAREUIL-LE-PORT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2777 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51700 MAREUIL-LE-PORT	000 AO 365	0.2777	COMMUNE MAREUIL LE PORT COMMUNE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 17/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

**Le Préfet
à**

FRANCOIS THIBAUT QUENTIN
1 RUE DU GENERAL ROUSSEAU

**Réf : n°logics : 044202510172424-002
n°dossier : 51250827**

51220 CORMICY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 10/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 190.4191 ha à BERTRICOURT (02190), BOUFFIGNEREUX (02160), CORMICY (51220), GUYENCOURT (02160), ORAINVILLE (02190), VILLENEUVE-SUR-AISNE (02190), actuellement mises en valeur par EARL DE BOUFFIGNEREUX, JEAN-MARC FRANCOIS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250827**– logics n° 044202510172424-002, il est réputé complet à la date du 10/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **10/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : FRANCOIS THIBAUT QUENTIN demeurant à CORMICY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 190.4191 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
02160 BOUFFIGNEREUX	000 ZA 72	1.3780	FRANÇOIS JEAN-MARC
	000 ZC 24	2.4390	
	000 ZB 2	3.6400	FRANÇOIS JEAN-MARC FRANÇOIS PASCAL
	000 ZB 51	10.7590	
	000 ZB 1749	2.7590	
	000 ZC 18	3.1150	
02160 GUYENCOURT	000 ZA 69	3.6460	MORIN JEAN-PAUL
	000 ZA 70	2.0150	
	000 ZA 71	0.8240	
	000 ZA 165	0.6260	FRANÇOIS COLETTE FRANÇOIS JEAN-MARC
51220 CORMICY	000 0C 815	0,0390	SIMON NICOLE
	000 0C 816	0,0455	
	000 0C 819	0,0725	
	000 0C 837	0,1690	
	000 0C 838	0,0260	
	000 0C 839	0,0380	
	000 0C 840	0,0370	
	000 0F 642	0,0340	
	000 0F 643	0,2600	
	000 0F 644	0,0640	
	000 0H 38	0,0505	
	000 0H 54	0,4870	
	000 0H 398	0,1050	
	000 0H 1590	0,3450	
	000 0H 1616	0,0685	
	000 0H 1617	0,2900	
	000 0H 1678	0,1330	
	000 0W 33	1,4358	
	000 0W 638	1,0090	
	000 0H 143	0,0550	
	000 0X 215	0,0700	
	000 0X 217	0,4551	
	000 0X 78	0,1900	

	000 0X 87	1,1020	
	000 0X 88	0,4000	
	000 0X 304	0,3070	
	000 0X 313	0,3818	
	000 0X 252	0,4968	
	000 0C 834	0,0185	LEMAL JEANNINE
	000 0W 637	1,0090	
	000 0H 1877	0,6125	
	000 0C 835	0,2150	
	000 0C 836	0,2120	
	000 0C 818	0,0377	FRANÇOIS COLETTE FRANÇOIS JEAN-MARC
	000 0C 832	0,4540	
	000 0C 956	0,0210	
	000 0C 972	0,0325	
	000 0C 976	0,0405	
	000 0C 978	0,0190	
	000 0C 981	0,0400	
	000 0C 982	0,0405	
	000 0C 999	0,0580	
	000 0C 1003	0,0580	
	000 0C 1009	0,0730	
	000 0C 1012	0,0275	
	000 0C 1124	0,1190	
	000 0C 1125	0,0360	
	000 0C 1138	0,0475	
	000 0C 1127	0,0350	
	000 0C 1135	0,1205	
	000 0C 1136	0,0235	
	000 0C 1137	0,3080	
	000 0C 1139	0,0485	
	000 0C 1140	0,2415	
	000 0C 1142	0,0570	
	000 0C 1201	0,0330	
	000 0C 1221	0,0275	
	000 0H 301	0,0330	
	000 0H 304	0,0290	
	000 0H 306	0,0090	
	000 0H 822	0,0900	
	000 0H 823	0,2030	
	000 0H 824	0,2630	

	000 0H 825	0,1680	
	000 0H 826	0,1245	
	000 0H 830	0,0225	
	000 0H 889	0,6184	
	000 0H 899	0,0390	
	000 0W 175	4,8940	
	000 0X 5	0,5630	
	000 0X 7	3,9770	
	000 0X 10	0,7610	
	000 0X 11	1,2400	
	000 0X 211	0,2200	
	000 0X 212	0,0675	
	000 0X 218	0,2396	
	000 0X 220	0,2921	
	000 0X 221	0,4247	
	000 ZE 6	1,9950	
	000 C 855	0,0770	
	000 C 862	0,0350	
	000 C 865	0,1065	
	000 0X 361	1,2977	
	000 E 221	0,0615	
	000 0W 241	4,9580	
	000 0W 267	2,9300	
	000 0W 480	0,6000	
	000 0C 1126	0,0350	
	000 0X 247	0,8998	
	000 0X 256	3,6450	
	000 0X 262	0,5932	
	000 AE 74	0,0371	
	000 0X 114	1,4350	
	000 0W 493	0,1500	
	000 0W 494	0,7000	
	000 0W 232	0,9870	
	000 0C 994	0,0450	LELOUVIER ANNE-MARIE
	000 0C 995	0,1050	
	000 C 988	0,6225	
	000 0C 997	0,1730	REGNARD CHRISTIANE
	000 0C 998	0,4240	
	000 0X 189	0,2036	
	000 0H 1875	0,7534	BONNET SYLVIANE

	000 0H 45	0,0215	
	000 0H 66	0,0275	
	000 0H 80	0,0595	
	000 0H 89	1,1430	COMMUNE DE CORMICY
	000 0H 827	0,3190	FRANÇOIS JEAN-MARC
	000 0W 12	1,7893	DHUIQ VERONIQUE
	000 0Y 7	1,6710	
	000 0W 13	1,8688	BONNET JEAN FRANÇOIS NATHALIE
	000 0W 109	0,2100	
	000 0W 111	0,1020	
	000 0W 112	0,2730	
	000 0H 57	0,1050	BONNET DENIS BONNET JEAN
	000 0H 61	0,0570	
	000 0W 1	0,1307	
	000 0W 10	0,6071	
	000 0W 15	1,9938	
	000 0W 113	0,0653	
	000 0W 114	0,1490	
	000 0W 115	0,1665	
	000 0W 133	0,0805	
	000 0W 135	0,1175	
	000 0W 136	0,0430	
	000 0X 49	3,1770	
	000 0X 50	1,2540	
	000 0W 139	0,7760	
	000 0W 141	0,6150	MORIN JEAN-PAUL
	000 0W 149	4,1590	FRANÇOIS JEAN-MARC
	000 X 97	1,7100	
	000 0W 234	2,5290	EARL DE BOUFFIGNEREUX
	000 0W 235	5,4410	BONNET JEAN BONNET WILLIAM
	000 X 175	1,5790	
	000 0W 233	0,1790	
	000 0X 42	0,8570	
	000 0X 150	1,1450	BONNET JEAN DYENNE NELLY
	000 0X 171	0,8240	
	000 0X 245	0,4925	
	000 0W 186	3,2854	
	000 0W 11	0,9596	
	000 0Y 18	1,0890	
	000 0X 173	0,1830	LEMAL DANIEL

	000 OC 996	0,2770	
	000 OX 377	1,0335	
	000 OX 193	0,1702	
	000 OX 348	0,1640	BONNET JEAN FRANÇOIS NATHALIE
	000 OX 375	0,9635	BONNET JEAN BONNET SYLVIANE DYENNE NELLY
	000 AE 179	0,1156	FRANÇOIS COLETTE FRANÇOIS DIDIER FRANÇOIS JEAN-MARC FRANÇOIS MARIE- CLAUDE FRANÇOIS PASCAL
	000 AE 180	1,3587	
	000 W 89	0,1990	
	000 AE 236	0,0758	FRANÇOIS COLETTE
02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE	000 A 846	0,4385	BONNET ALAIN
	000 A 847	0,0014	
	000 A 848	0,0104	
	000 ZA 25	0,9590	
	000 ZB 113	1,8560	
	000 ZB 153	1,0392	
	000 ZC 68	3,8950	
	000 ZD 27	0,7130	
	000 ZB 114	2,0000	CHAUVEAU CATHERINE SEVAJOL FLORENCE SEVAJOL JEAN-CLAUDE SEVAJOL MARIE-CLAIRE
02190 ORAINVILLE	000 ZC 2	1.3630	BONNET PIERRE
	000 ZC 104	0.2890	
	000 ZC 105	3.2700	
02190 BERTRICOURT	000 ZB 7	5,9740	
	000 ZB 9	0,1930	
	000 ZB 54	8,0420	
	000 ZB 14	0,9290	COMMUNE DE BERTRICOURT
	000 ZB 50	2,3200	FRANÇOIS COLETTE FRANÇOIS MARIE-CLAUDE
	000 ZB 52	12,9600	
	000 ZB 29	1,2490	FRANÇOIS NATHALIE
	000 ZB 55	4,7250	
	000 ZB 124	0,2925	
	000 ZB 125	0,1780	BONNET DENIS BONNET JEAN
	000 ZB 126	11,5295	BONNET JEAN FRANÇOIS NATHALIE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 17/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

**Le Préfet
à**

SCEA ST LOUVENT
FERME DE ST LOUVENT

**Réf : n°logics : 044202507020425
n°dossier : 51250831**

51300 CHATELRAOULD-SAINT-LOUVENT

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 12/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 209.2671 ha à AMBRIERES (51290), CHAMOUILLEY (52410), LUXEMONT-ET-VILLOTTE (51300), REIMS-LA-BRULÉE (51300), actuellement mises en valeur par OXARANGO FRANCOIS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250831** – logics n° 044202507020425, il est réputé complet à la date du 12/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **12/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA ST LOUVENT demeurant à CHATELRAOULD-SAINT-LOUVENT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 209.2671 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51290 AMBRIERES	000 0C 249	1.1118	GFA OXARANGO
	000 0C 270	45.4561	
	000 0C 272	0.0193	
	000 0C 274	0.1207	
	000 0C 245	0.4008	
	000 0C 248	1.0160	
	000 0B 248	19.6437	
	000 ZB 89	4.3391	
	000 0C 242	0.1734	
52410 CHAMOUILLEY	000 ZA 2	33.6780	OXARANGO FRANCOIS
	000 ZA 3	17.5050	
	000 ZA 6	13.1720	
	000 ZB 1	16.6670	
	000 ZB 2	1.7450	
	000 ZB 3	1.1500	
	000 ZB 4	24.8480	
	000 AC 101	0.8333	
	000 AH 36	0.0197	
	000 AH 37	0.5565	
	000 AC 23	1.6450	
	000 AH 22	0.0188	
	000 AH 3	0.0404	
	000 AH 14	0.0409	
51300 REIMS-LA-BRULEE	000 ZI 114	12.4834	SCI DU MOULINET
	000 ZI 115	8.9985	
51300 LUXEMONT-ET-VILLOTTE	000 ZL 32	3.5847	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 17/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

**Le Préfet
à**

FERON MAXIME DANIEL DENIS
29 RUE DE VAVRAY

**Réf : n°logics : 044202308248769
n°dossier : 51250834**

51300 BASSUET

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 12/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 3.9238 ha à BASSUET (51300), VAVRAY-LE-GRAND (51300), actuellement mises en valeur par l'EARL DU VIEUX MOULIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51250834** – logics n° 044202308248769, il est réputé complet à la date du 12/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **12/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : FERON MAXIME DANIEL DENIS demeurant à BASSUET a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.9238 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51300 VAVRAY-LE-GRAND	000 ZH 47	0.3091	LEGRAS FRANÇOIS
51300 BASSUET	000 0B 16	0.0300	COMMUNE DE BASSUET
	000 0B 23	0.1500	
	000 ZB 65	0.0540	FERON JOËL
	000 ZB 66	0.2690	
	000 ZB 109	0.2847	
	000 ZB 67	0.3470	FERON LUC FERON BRUNO
	000 0B 11	0.0117	FERON BRUNO
	000 0B 13	0.0588	
	000 ZB 41	0.1010	FERON ERIC FERON HUGUETTE FERON-GRESLON ANITA FERON-THIBAUT CATHERINE FERON JOËL
	000 ZB 42	0.1200	
	000 ZB 43	0.3150	
	000 ZI 74	0.1650	
	000 ZB 108	0.5695	FERON HUGUETTE FERON-GRESLON ANITA
	000 ZB 110	0.5695	FERON HUGUETTE FERON-THIBAUT CATHERINE
	000 ZB 111	0.5695	FERON HUGUETTE FERON JOËL



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 17/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

**Le Préfet
à**

SARL PEHU-SIMONET
7 rue de la Gare

**Réf : n°logics : 044202510242615
n°dossier : 51250835**

51360 VERZENAY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 12/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1610 ha à SILLERY (51500), actuellement mises en valeur par BEUZART ARNAUD. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250835** – logics n° 044202510242615, il est réputé complet à la date du 12/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **12/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SARL PEHU-SIMONET demeurant à VERZENAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1610 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51500 SILLERY	000 ZC 20	0.1610	BEUZART NÉE LEGRAIN MICHÈLE BEUZART ARNAUD



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 17/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

LARDENNOIS ISABELLE MARIE HELENE
8 Rue de la grève

**Réf : n°logics : 044202510012131-001
n°dossier : 51250836**

10410 RUVIGNY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 12/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0761 ha à VERZY (51380), actuellement mises en valeur par CALLENS FRANCK. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250836** – logics n° 044202510012131-001, il est réputé complet à la date du 12/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **12/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LARDENNOIS ISABELLE MARIE HELENE demeurant à RUVIGNY
a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0761 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51380 VERZY	000 AO 263	0.0761	LARDENNOIS PASCAL



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 24/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

SCEA DU RHUE
2 RUE DU FOUR

**Réf : n°logics : 044202511122977
n°dossier : 51250842**

51320 HUMBAUVILLE

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 15/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 142.2696 ha à HUMBAUVILLE (51320), SOMPUIS (51320), actuellement mises en valeur par l'EARL YVERNEAU MARC. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250842** – logics n° 044202511122977, il est réputé complet à la date du 15/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **15/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DU RHUE demeurant à HUMBAUVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 142.2696 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51320 SOMPUIS	000 ZY 7 (J)	0.3779	YVERNEAU CHRISTOPHE
	000 ZY 7 (K)	3.4271	
	000 ZY 8 (J)	1.9615	GFA YVERNEAU LUTUN
	000 ZY 8 (K)	20.4256	
51320 HUMBAUVILLE	000 ZC 22	10.7770	
	000 ZC 23	2.0000	
	000 ZC 24	10.3870	
	000 ZC 25	10.3870	
	000 ZB 11	7.5060	
	000 ZE 22	3.4880	
	000 ZE 64	7.7003	
	000 AB 55	0.2785	
	000 ZB 10	0.7740	
	000 ZB 25	10.1495	
	000 ZB 13	7.3310	
	000 ZB 26	2.4715	
	000 ZB 14	13.1220	
	000 ZB 23	21.9040	
	000 ZB 27	3.3386	
	000 ZB 28	1.1129	
	000 ZC 9	0.3010	YVERNEAU MARC
	000 ZC 30	2.2532	
	000 ZK 21	0.7960	YVERNEAU JOSEPH



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 24/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

**Le Préfet
à**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

DOMINIQUE ANAIS CLAIRE
12 RUE DE DORSTEN

**Réf : n°logics : 044202511122976
n°dossier : 51250844**

51700 DORMANS

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 16/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0378 ha à HAUTVILLERS (51160), actuellement mises en valeur par BREDAUX SOPHIE CARMEN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51250844** – logics n° 044202511122976, il est réputé complet à la date du 16/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **16/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : DOMINIQUE ANAIS CLAIRE demeurant à DORMANS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0378 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51160 HAUTVILLERS	000 AC 70	0.0378	BREDAUX SOPHIE CARMEN



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 24/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

**Le Préfet
à**

EARL DIDIER DUPONT
5 rue saint martin
51380 TREPAIL

**Réf : n°logics : 044202511062891-001
n°dossier : 51250847**

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 18/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.4053 ha à CHIGNY-LES-ROSES (51500), LUDES (51500), actuellement mises en valeur par VERNET LAURENT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250847** – logics n° 044202511062891-001, il est réputé complet à la date du 18/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **18/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DIDIER DUPONT demeurant à TREPAIL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.4053 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51500 LUDES	000 AR 137	0.0763	SOHET LUC
	000 AN 30	0.1370	
	000 AM 150	0.0369	
	000 AB 22	0.0786	
51500 CHIGNY-LES-ROSES	000 0A 770	0.0765	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 24/11/2025

**Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

**Le Préfet
à**

SAS CHAMPAGNE CUPERLY
2 B RUE DE L'ANCIENNE EGLISE

**Réf : n°logics : 044202511193123
n°dossier : 51250855**

51380 VERZY

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 20/11/2025, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1564 ha à VERZY (51380), actuellement mises en valeur par CALLENS FRANCK. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51250855** – logics n° 044202511193123, il est réputé complet à la date du 20/11/2025. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20/03/2026**, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SAS CHAMPAGNE CUPERLY demeurant à VERZY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1564 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51380 VERZY	000 AO 214	0.1564	LARDENNOIS PASCAL